

# Diagnostic agricole

---

Schéma de Cohérence Territoriale du  
Pays d'Ancenis

Juillet 2021



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PAYS DE LA LOIRE

# SOMMAIRE

Préambule _____	3
<b>L'agriculture de la COMPA</b>	
Le sol, ressource naturelle support de l'économie agricole _____	6
Les actifs agricoles _____	11
Les filières agricoles _____	15
Les productions animales _____	16
Les productions végétales _____	20
L'espace agricole, une composante majeure du territoire _____	25
L'agriculture dans un contexte de transitions climatiques, économiques et sociétales _____	29
<b>Les unités agricoles des territoires</b>	
Synthèse des dynamiques relatives aux différents espaces agricoles du pays d'Ancenis _____	37
<b>Les polarités</b>	
Composantes des polarités _____	43



## Préambule

Le SCOT du Pays d'Ancenis a été approuvé en 2014. Afin notamment de prendre en compte le nouveau périmètre de la COMPA (intégration des communes déléguées de Freigné et d'Ingrandes), sa révision a été engagée par délibération du 19 décembre 2019.

Dans le cadre de cette révision, le diagnostic agricole a été confié à la Chambre d'agriculture. Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux de l'agriculture du territoire afin de favoriser leur intégration dans le projet d'aménagement stratégique (PAS) du Pays d'Ancenis.

Il comporte :

- ▶ Une analyse macro-économique et territoriale de l'économie agricole de l'ensemble du territoire,
- ▶ Une spatialisation des enjeux agricoles sur les quatre polarités déterminées par la Scot : Ancenis-Saint-Géréon, Loireauxence (Varades), Vallons de l'Erdre (St Mars-la-Jaille) et Ligné.

Le diagnostic a été réalisé à partir, d'une part, du traitement et de l'analyse des bases de données et études préexistantes, complétées par des données recueillies auprès de la profession agricole, et d'autre part, de la connaissance et de la vision des acteurs agricoles locaux dans le cadre d'une démarche participative au sein de groupes de travail.

Document de Travail

## 1. L'agriculture de la COMPA

## 2. Les unités agricoles du territoire

## 3. Les polarités

Le diagnostic socio-économique du territoire est établi principalement à partir des :

- Données agricoles de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), du recensement général de l'agriculture (RGA 2000 & 2010), des déclarations liées à la Politique Agricole Commune (PAC), de la base de données des exploitations agricoles de la Chambre d'agriculture,
- Études agricoles réalisées : diagnostic agricole de la COMPA 2018, étude des circuits courts alimentaires 2015, le diagnostic alimentaire pour territoire du pays d'Ancenis 2021

Dans le cadre de cette démarche d'étude, une séance de travail spécifique avec les membres du bureau de l'antenne locale de la Chambre d'agriculture a été organisée pour enrichir et compléter l'analyse.

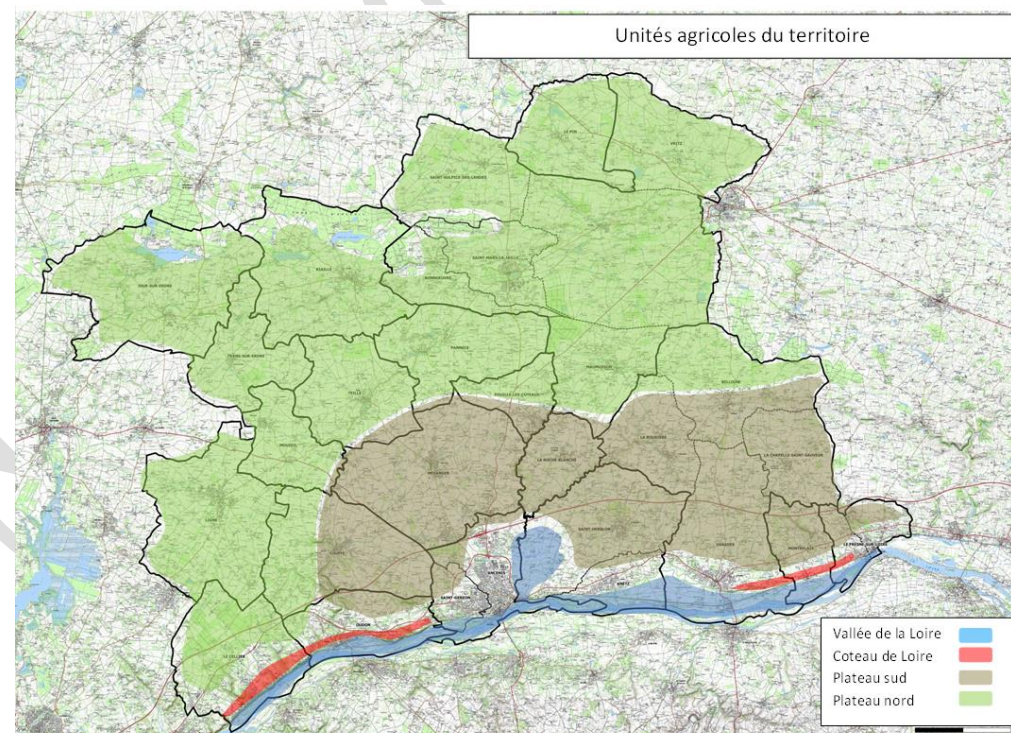
## Le sol, ressource naturelle support de l'économie agricole

L'agriculture a pour support et ressource le sol. La première clé de lecture de l'économie agricole demeure celle du **potentiel agronomique**. Les différentes filières agricoles se sont développées en lien avec les composantes du milieu physique : la géologie, la pédologie, la morphologie, le climat. Les améliorations du fond et les aménagements agricoles (restructuration agraire, drainage, irrigation) sont également déterminants dans la compréhension de l'organisation spatiale des filières de production.

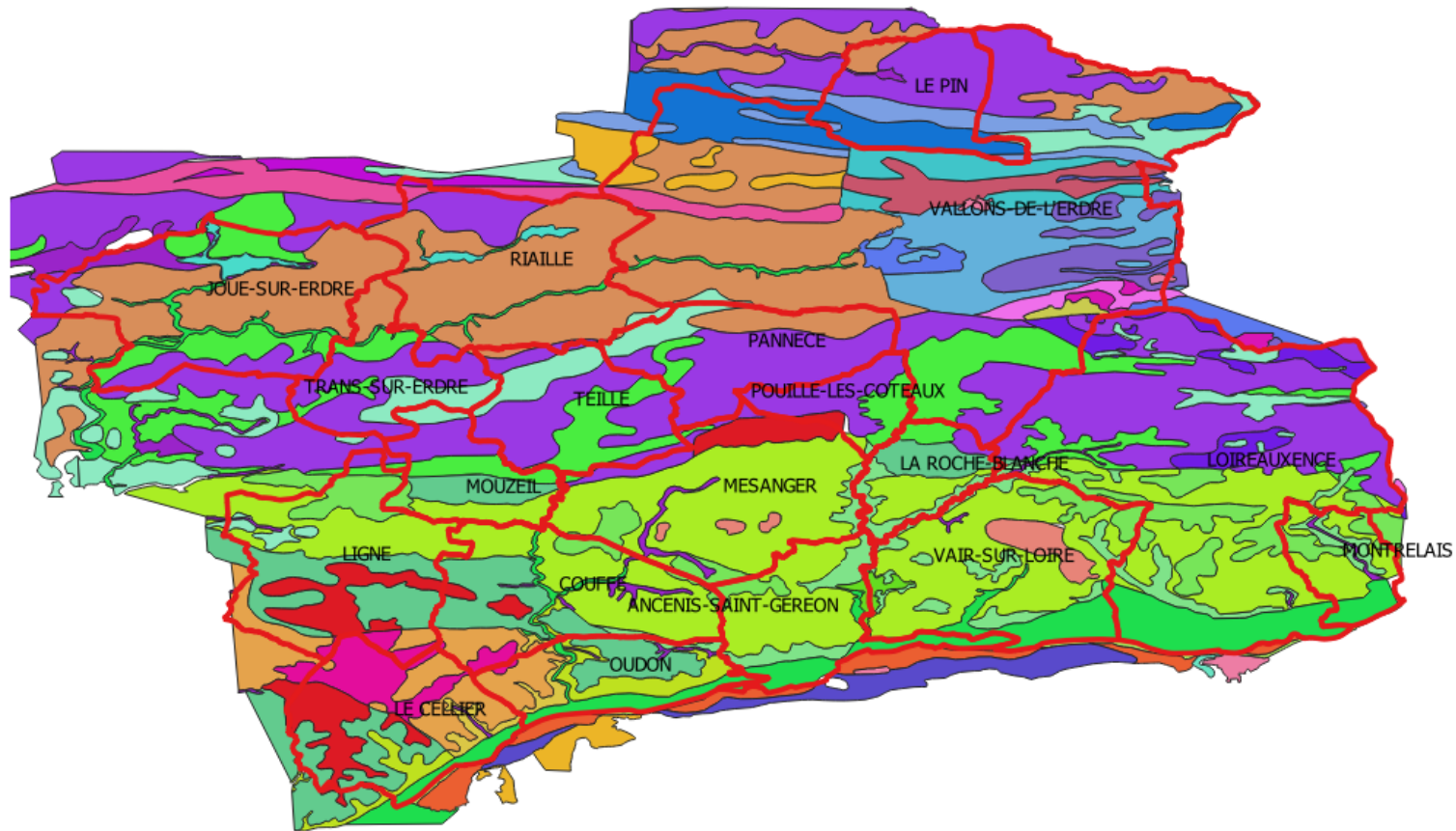
Le territoire se décompose en quatre principaux secteurs (cf. carte ci-contre) :

Document de Travail

- **La vallée inondable de la Loire** avec les deux incisions du plateau que sont les marais de Grée et de Méron. Secteur dédié principalement aux fourrages.
- **Le coteau nord de la Loire**, qui concentre l'essentiel des parcelles viticoles,
- **Le plateau sud mollement ondulé** orienté vers la grande culture et l'élevage,
- **Le secteur nord** au relief légèrement plus marqué avec des sols plus hétérogènes caractérisé par la polyculture élevage.



## Pédologie



### Vallons de l'Erdre (vers Saint Mars-la-Jaille)

**Zone bleue** et bandes orientées EST-OUEST: sol formé sur schiste ardoisier

Sol limono-argilo-sableux en général peu profond, faible réserve en eau (zone parfois boisée)

**Zone Orange et Bleue claire** (Ex 49), sol avec des qualités variées, développé sur Schiste texture limoneuse à argileuse

Secteur très adapté pour de la polyculture élevage

### Secteur Ligné / Le Cellier

**Zone rouge et rose violacé**

Sol peu profond à faible réserve hydrique

### Mésanger

**Grande zone vert clair** : zone de plaine (altération de schiste tendre), terrain régulier texture limoneuse et limono-argileuse, profondeur moyenne et profond convient à tout type de culture (hiver, printemps)

### Vert Foncé

Plutôt des terres de Lande (hydromorphes, pauvres)

### Vert (Oudon)

Sol peu développé, peu profond pour cultures peu exigeantes en eau

### Alternance de bandes vert clair /vert foncé

Terrains ondulés, variation de profondeur de sol et hydromorphie moyenne avec des parfois de sols de lande (vert foncé)

Zone propice à occupation agricole variée (céréales à pailles/ maïs /prairie)

### Bande violacée

Zone de plateau déformé, alternance de matériau géologique (grès et schiste)

Sol à texture limoneuse à argilo-limoneuse avec un caractère hydromorphe localement très marqué sur faible distance

Sol peu propice à des céréales d'hiver, bon potentiel en fourrage et prairies.

ment profond, plutôt

asphyxie, plutôt maïs élevage)



## Les entreprises

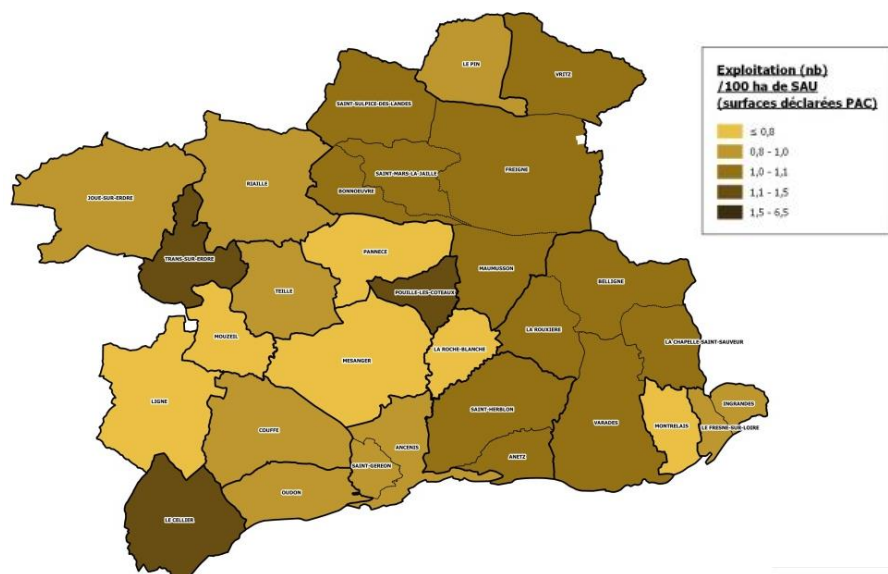
### Une érosion continue du nombre d'exploitations

En 2019, le Pays d'Ancenis compte 547 exploitations agricoles professionnelles réparties sur l'ensemble de son territoire.

A l'instar des autres territoires, le Pays d'Ancenis enregistre une baisse continue de son nombre d'exploitations. Au cours de la dernière décennie, le recul du nombre d'exploitations est de 13% des exploitations, il correspond à l'évolution départementale. Sur la même période, le nombre de chefs d'exploitation régresse de 7,6% contre près de 10% (9,7%) à l'échelon départemental.

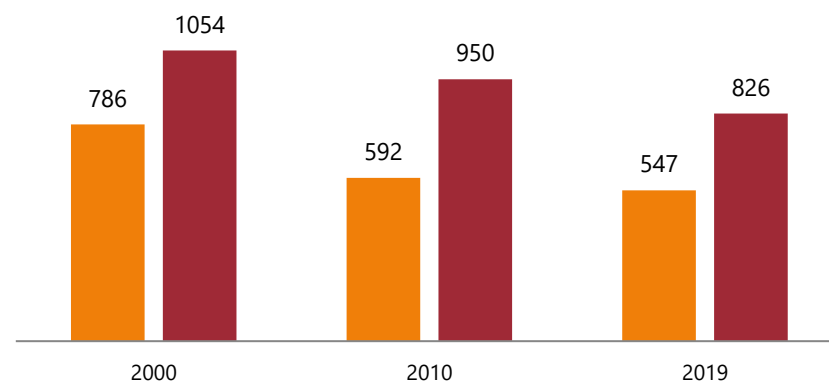
Les exploitations se répartissent sur l'ensemble du territoire. Leur densité est un peu moins élevée dans le quart sud-ouest du territoire, à l'exception de la commune du Cellier.

Répartition des exploitations agricoles par commune (2018)  
sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS



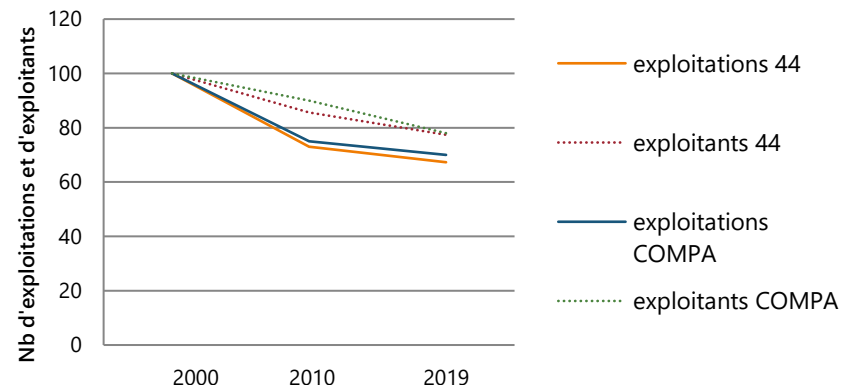
### Evolution des entreprises et chefs d'exploitation

■ Nombre d'exploitations professionnelles ■ Nombre d'exploitants



(Agreste – CAPdL)

### Comparaison COMPA/Département (base 100 en 2000)

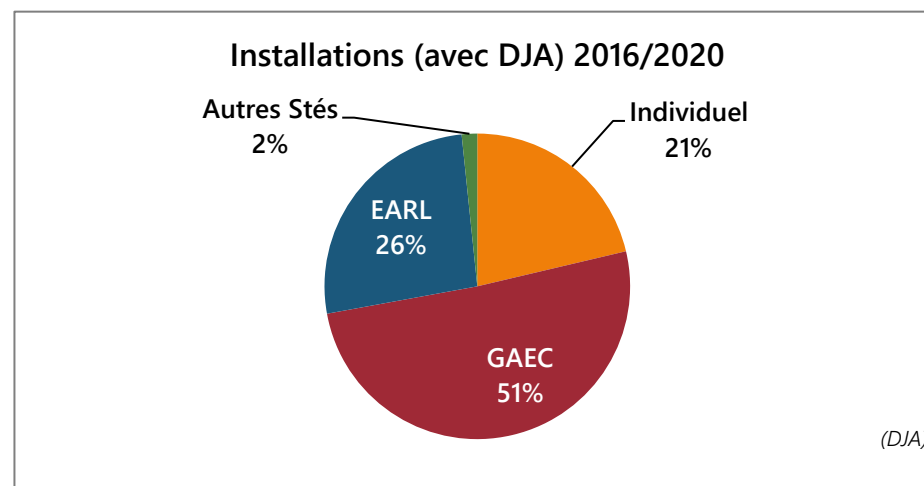
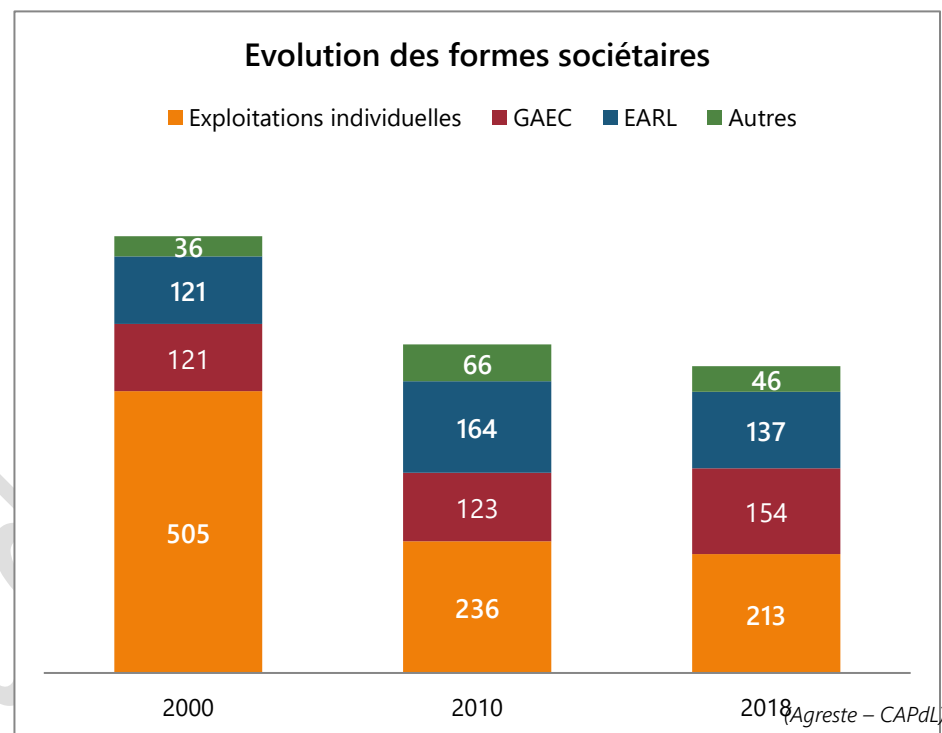


## Un renforcement des formes sociétaires

Si les cessations d'activité d'exploitants non remplacés restent la première cause de la diminution du nombre d'entreprises, le développement des formes sociétaires explique également cette évolution. La restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une évolution de leur statut juridique.

**Les exploitations sociétaires sont devenues majoritaires.** Cette forme juridique offre un statut valorisant pour le conjoint, plus de souplesse dans l'organisation du travail, un partage des responsabilités. Les exploitations sociétaires représentent plus de 6 exploitations sur 10 actuellement. Toutefois le nombre d'EARL unipersonnelles est de 79 (58% des EARL), ce qui porte en réalité à 47% les exploitations dirigées par au moins deux associés. Il y a en moyenne 1,51 exploitants par exploitation, soit sensiblement la moyenne régionale (1.5) et départementale (1,53).

Cette tendance se poursuit ; au cours des cinq dernières années, 79% des nouveaux entrepreneurs (ayant bénéficié de la dotation Jeune Agriculteur) se sont installés dans une exploitation sociétaire.



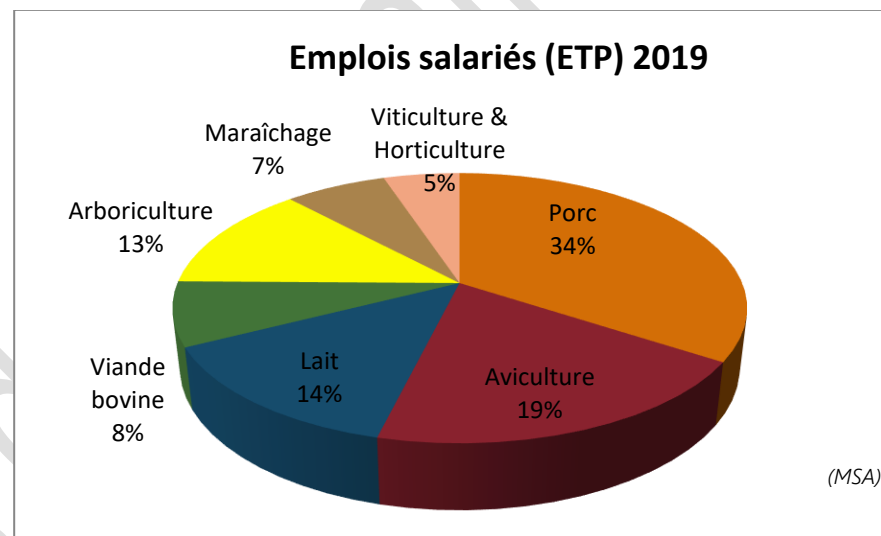
## Les actifs agricoles

### Une agriculture génératrice d'emplois

Le nombre de chefs d'exploitation s'élève à 826, auquel il faut ajouter 352 salariés (ETP) à la production, soit environ **1 180 emplois équivalent temps plein (ETP)**. Les productions porcines et avicoles offrent plus de 60% des emplois salariés. Les exploitations végétales spécialisées (viticulture, arboriculture, maraîchage, horticulture) représentent 7% des entreprises et 1/4 des emplois salariés (ETP), principalement de la main d'œuvre saisonnière. Pour les entreprises concernées, le recrutement se pose avec acuité dans un territoire où le taux de chômage est comparativement plus faible. Les autres filières, essentiellement animales, sont également génératrices d'emplois salariés. Il s'agit généralement d'emplois permanents.

Le territoire compte en particulier 3 associations de remplacement et plusieurs groupements d'employeurs.

L'agriculture génère également de nombreux emplois en amont et en aval de la production. En particulier les entreprises agroalimentaires du Pays d'Ancenis représentent 1810 emplois. A titre indicatif, le tableau ci-contre indique le nombre d'emplois induits par l'emploi direct à la production.

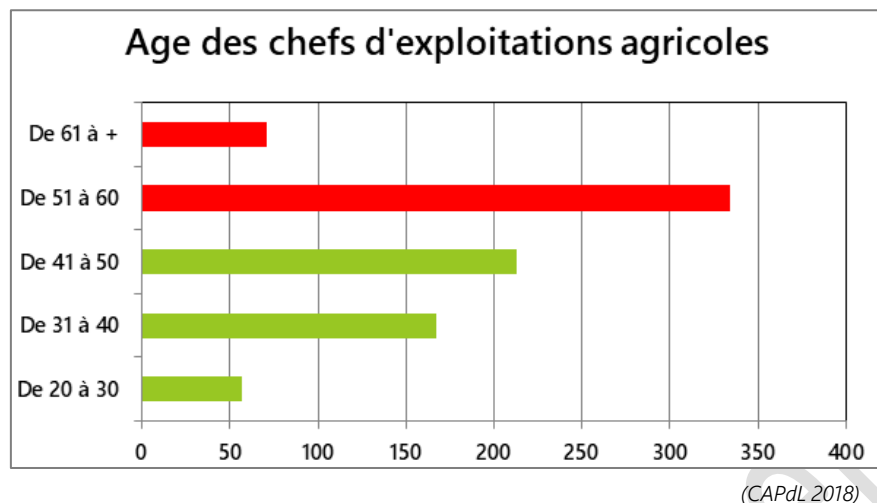


1 emploi à la production	Emplois ETP indirects générés
Elevage porcin	6,1
Veaux de boucherie	5,9
Elevage avicole	1,9
Elevage laitier	1,1

(GIS Elevage Demain 2015)

## La transmission en agriculture : un enjeu prégnant

La part des exploitants agricoles de plus de 50 ans représente 50% des actifs non-salariés. L'enjeu de la transmission demeure crucial. La moyenne d'âge des exploitants est de 48 ans (47 ans en Loire-Atlantique).



L'ensemble des communes est concerné par le renouvellement des générations d'agriculteurs, en particulier les communes de Teillé et de Mésanger.

L'analyse plus précise de la situation des exploitants susceptibles de cesser leur activité d'ici 2025 montre que 66% des exploitations, ayant au moins un associé qui a plus de 55 ans, sont sous statut « sociétaire ». Près de 8 jeunes sur 10 s'installent en exploitation sociétaire, ainsi la problématique de la transmission sera particulièrement plus sensible dans les entreprises individuelles. A noter que la baisse du nombre de chefs d'exploitation s'accompagne d'un maintien, voire d'une progression, de l'emploi salarié auquel on fait davantage appel. Au cours des 5 dernières années, l'emploi salarié (ETP) a augmenté de 10 % sur la COMPA, selon des données de la MSA.

Les groupements d'employeurs évoqués précédemment offrent également une solution pour s'adapter aux besoins de main d'œuvre.



## Diagnostic Territoire

Communauté de communes  
du Pays d'Ancenis

### Transmission : repérage des cédants agricoles

#### 1 - Les entreprises agricoles :

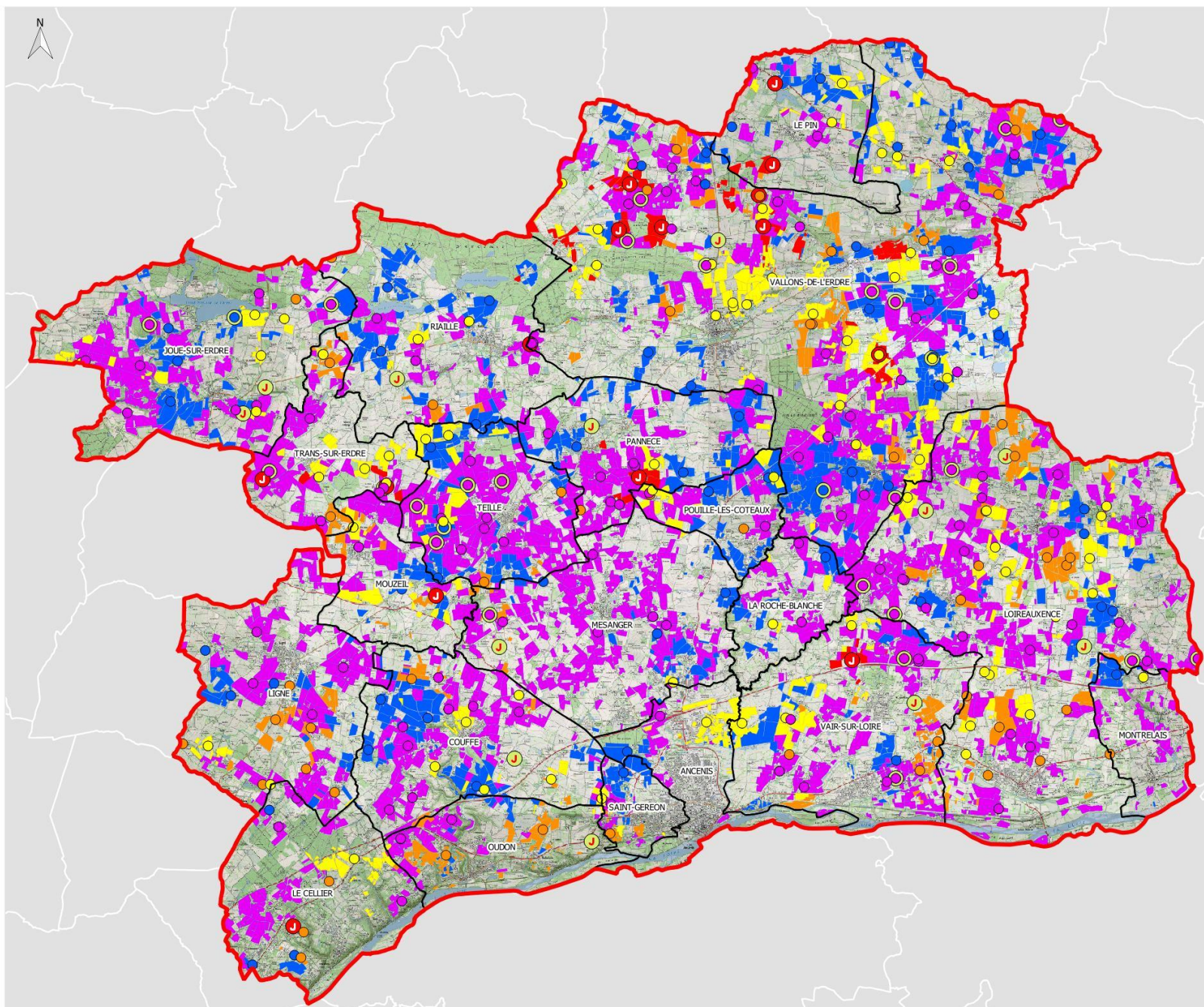
- Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure individuelle
- Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure en société
- Départ dans les 5 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 5 ans d'au moins un associé de la structure en société
- Départ dans les 10 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 10 ans d'au moins un associé de la structure en société

#### 2 - Le parcellaire agricole :

- Présence d'un jeune de moins 30 ans dans la structure individuelle
- Départ dans les 5 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 5 ans d'au moins un associé de la structure en société et présence d'un jeune de moins de 30 ans
- Départ dans les 10 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 10 ans d'au moins un associé de la structure en société

#### 3 - Limites administratives :

- Limite communale
- Limite EPCI



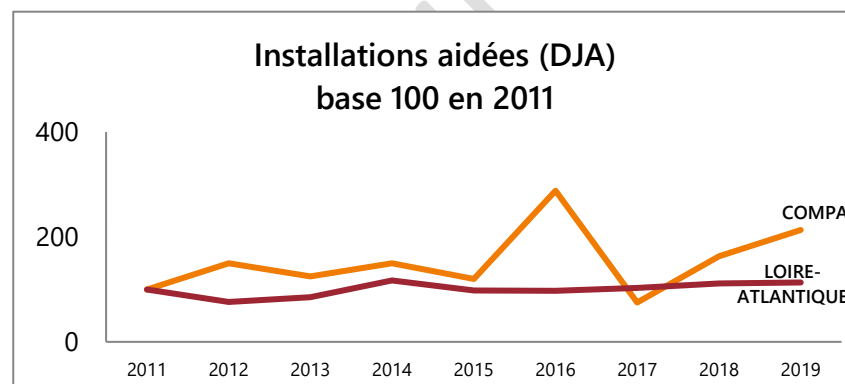
0 1 2 kms



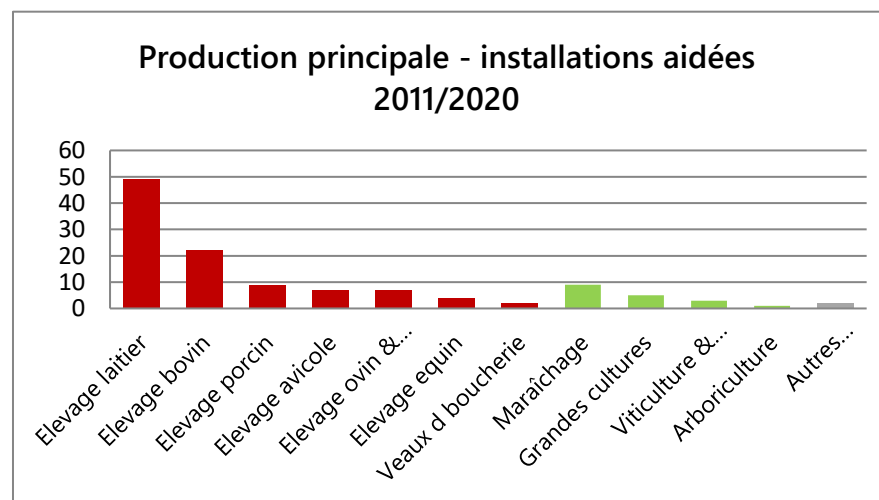
## La dynamique d'installation

Au cours de la dernière décennie, 120 installations aidées se sont réalisées sur le territoire. Ajoutées aux installations non aidées (application du ratio départemental), le nombre total d'installations est estimé à au moins 160, soit une quinzaine d'installations annuelles. La dynamique d'installation est, comparativement au département, plus forte sur le territoire du Pays d'Ancenis. La dimension économique et la viabilité des exploitations d'élevage, la présence d'un lycée agricole (Briacé-Ancenis) expliquent cette situation plus favorable.

En lien avec les principales filières du territoire, les installations (60 %) se sont réalisées **essentiellement dans la filière bovine**. La production laitière plus attractive en termes de revenus représente plus de 4 installations sur 10 au cours de la dernière décennie. L'élevage bovin viande qui recouvre des systèmes de production diversifiés, représente 17 % des installations. Le maintien de l'élevage renvoie à des enjeux socio-économiques mais également environnementaux et paysagers. L'élevage bovin viande, basé sur un système herbager, est le principal gestionnaire de vastes espaces de prairies. Cette activité joue un rôle essentiel dans l'entretien des paysages bocagers, la gestion des champs d'expansion des crues, le stockage carbone, la préservation des zones humides...



Les filières végétales moins présentes sur le territoire, concernent néanmoins 15% des installations. Sur cette période, on recense l'installation d'un maraîcher par an. Ces projets s'inscrivent dans une tendance générale en réponse à la demande des consommateurs à la recherche de produits de proximité.



(DJA)

L'ensemble des installations aidées de la dernière décennie représente 28% de la surface agricole du territoire

On recrute de plus en plus hors cadre familial, 51% des jeunes installés avec DJA de 2016 à 2020 ne sont pas issus du milieu agricole, contre 44 % de 2010 à 2015. Ce phénomène est sans doute plus marqué pour les installations non aidées.

## Les filières agricoles

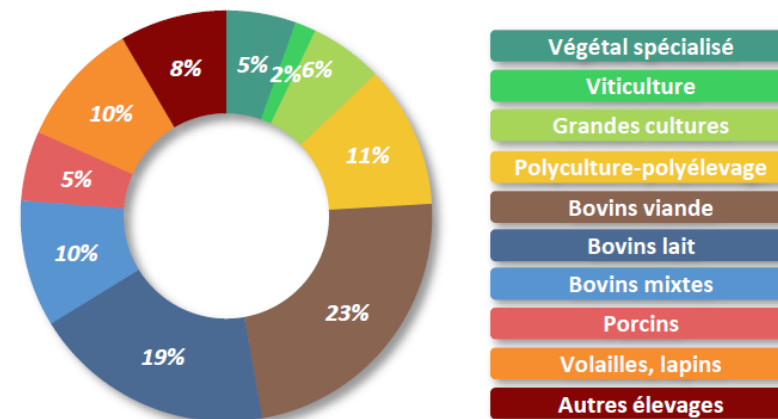
### Une terre d'élevage aux productions diversifiées

Le chiffre d'affaires de l'activité agricole du territoire, y compris les filières amont et aval, est estimé à 380 millions d'euros.

Ce territoire ligérien est caractérisé par la prédominance de l'élevage, pilier de l'économie agricole, mais également par la diversité de ses productions.

Le secteur de l'agroalimentaire (industrie du lait et de la viande en particulier) bien implanté sur la COMPA est un soutien au développement de l'économie des Pays de Loire, mais aussi locale. La proximité des activités de production et des activités de transformation a un effet d'entraînement, de synergie positive pour le territoire.

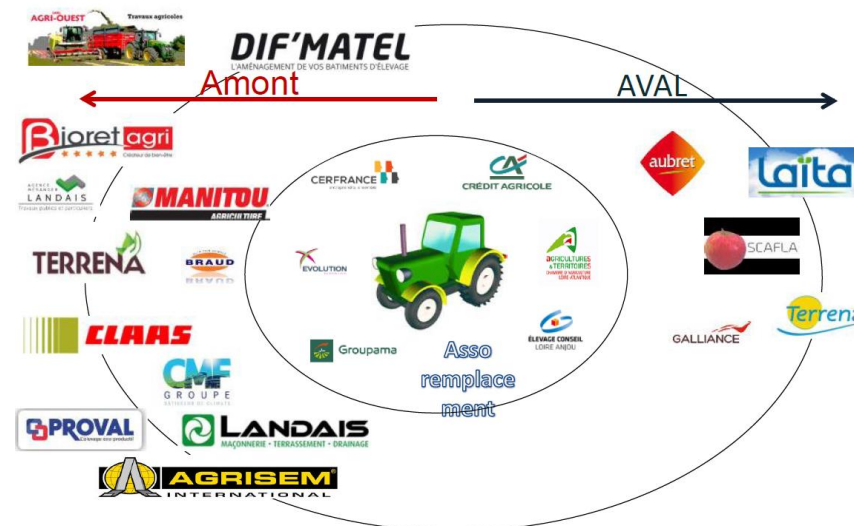
Répartition des exploitations agricoles par orientation de production principale

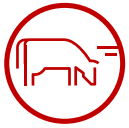


Source : MSA

Filières amont et aval sur la COMPA

Source : DJA



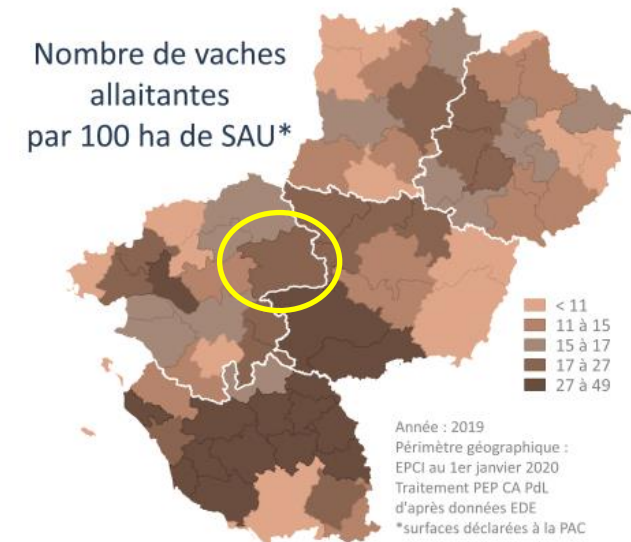
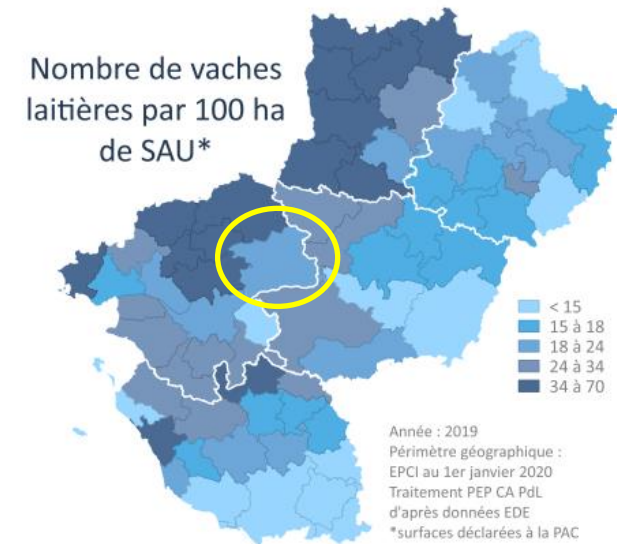


## Les productions animales

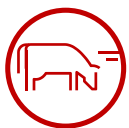
### L'élevage bovin

Les filières animales regroupent les  $\frac{3}{4}$  des entreprises ; l'élevage bovin concernant une exploitation sur deux. La filière est animée par les producteurs de viande bovine (23%) et de lait (19%). Les systèmes de production mixte (lait-viande) représentent 10 %.

- La filière laitière a connu une restructuration de l'outil de production, avec une concentration des moyens de production, le cheptel de vaches laitière s'est stabilisé depuis 2010. La collecte de lait s'élève à environ 80 000 000 de litres annuellement, soit 10% de la production départementale. Le cheptel de vaches est en moyenne de 82 têtes par élevage.
- La production de viande représente 16% de la production départementale. Le cheptel est de 67 têtes en moyenne par exploitation.  
Le cheptel allaitant s'est stabilisé jusqu'en 2016, regagnant même quelques effectifs. Mais depuis 2017, il est marqué par une nette rupture. Le troupeau de vaches allaitantes perd plus de 2000 têtes.







Cette évolution est similaire à celle constatée à l'échelle départementale comme régionale.

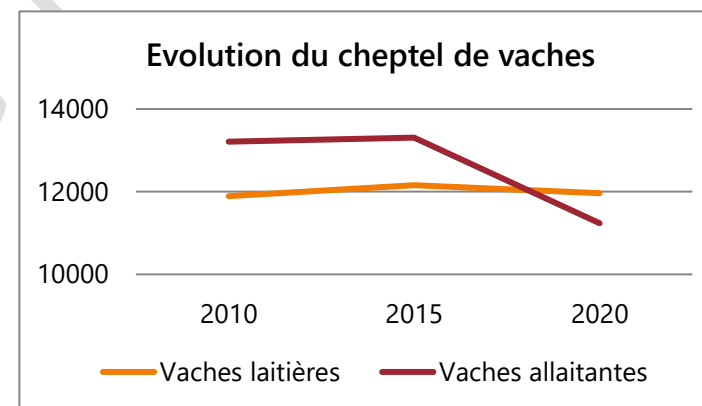
Les difficultés de marché que rencontre régulièrement la filière viande pèsent sur la rentabilité et l'attractivité de l'élevage allaitant.

Depuis une quinzaine d'années la consommation individuelle de viande baisse en France comme dans l'Union Européenne. Le



soutien à la consommation sur le marché intérieur, l'exploitation du potentiel de marché des pays tiers, la structuration de la filière, les efforts de transparence sur les prix et les marges sont les leviers pour redynamiser la filière.

- La production de veaux de boucherie est également bien présente. Les élevages contribuent à hauteur d'1/3 de la production départementale. La production demeure stable. L'activité est plus particulièrement implantée sur les communes de la frange Nord et Est du territoire.



(Agreste –CAPDL)

Source : CAPDL 2021



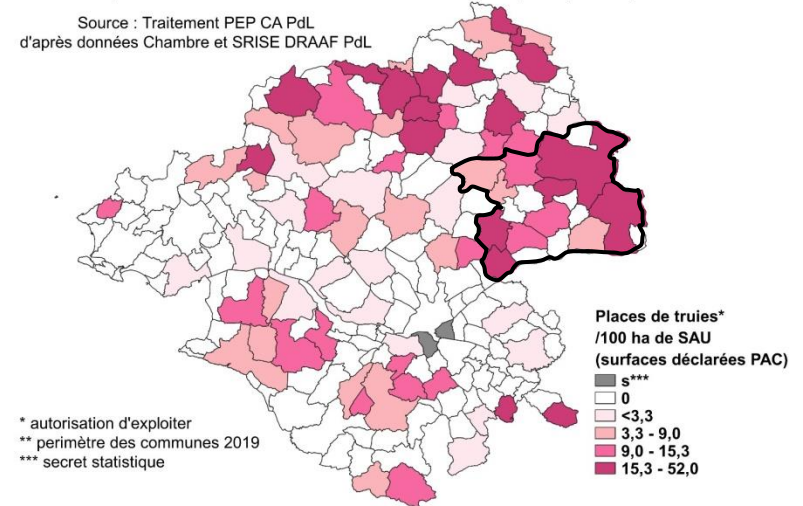
## L'élevage porcin

Le Pays d'Ancenis représente 27% du nombre de places de porcs charcutiers du département et 30% du nombre de places de truies. La production porcine s'est fortement développée aux cours des années 90, à partir de 2010 la production a amorcé un repli. La concurrence des importations, l'évolution de la consommation impactent la production.

Toutefois l'augmentation de la demande chinoise est une opportunité conjoncturelle favorable.

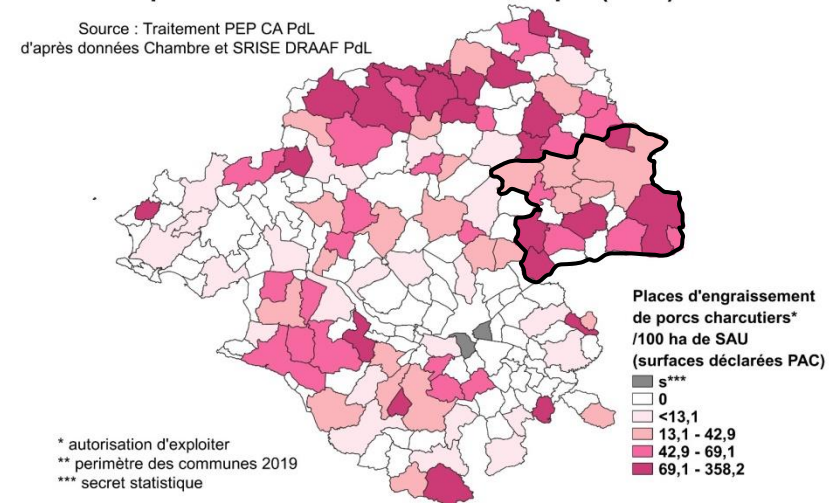
### Répartition des places de truies\* par commune\*\* en Loire-Atlantique (2018)

Source : Traitement PEP CA PdL  
d'après données Chambre et SRISE DRAAF PdL



### Répartition des places d'engraissement de porcs charcutiers\* par commune\*\* en Loire-Atlantique (2018)

Source : Traitement PEP CA PdL  
d'après données Chambre et SRISE DRAAF PdL





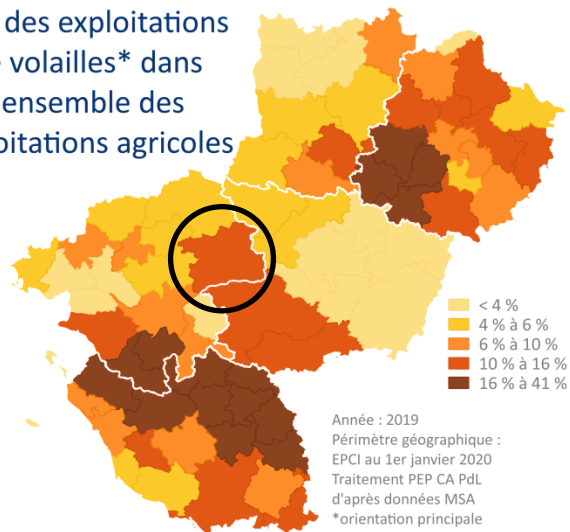
## L'aviculture

Le développement de la consommation de poulet en France a permis une progression de la production entre 2009 et 2017.

Depuis 2018, la fermeture de l'abattoir de Chantonay dédié à l'export a freiné le développement. Toutefois la production de volailles Label progresse depuis 2012. La production avicole est souvent une activité de diversification qui vient en complément d'une production bovine.

Le Pays d'Ancenis concentre 17% des élevages du département.

### Part des exploitations de volailles\* dans l'ensemble des exploitations agricoles



## Les autres élevages



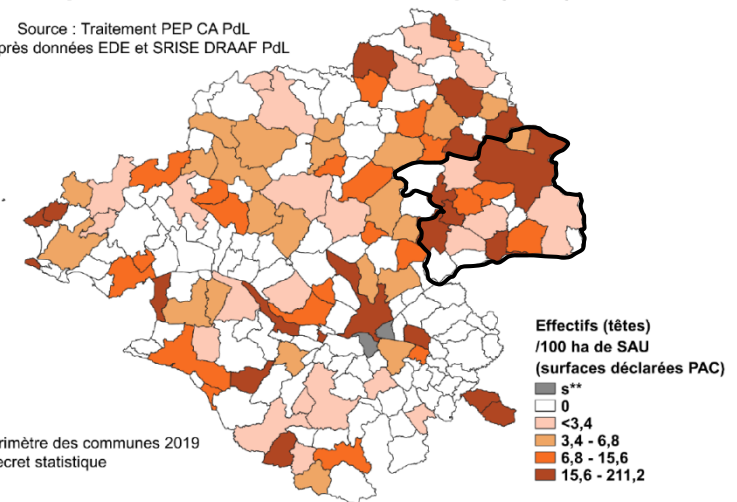
Moins nombreux sur le territoire, d'autres productions animales sont présentes, l'élevage caprin, cunicole et ovin ; ce dernier représente pas moins de 27% du cheptel de brebis du département.



Ancenis (CAPdL 2021)

### Répartition des brebis par commune\* en Loire-Atlantique (2018)

Source : Traitement PEP CA PdL  
d'après données EDE et SRISE DRAAF PdL





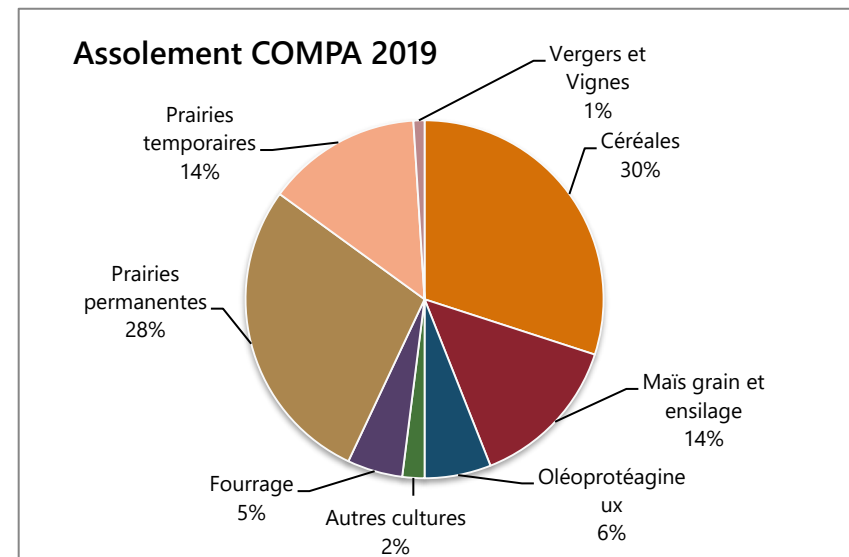
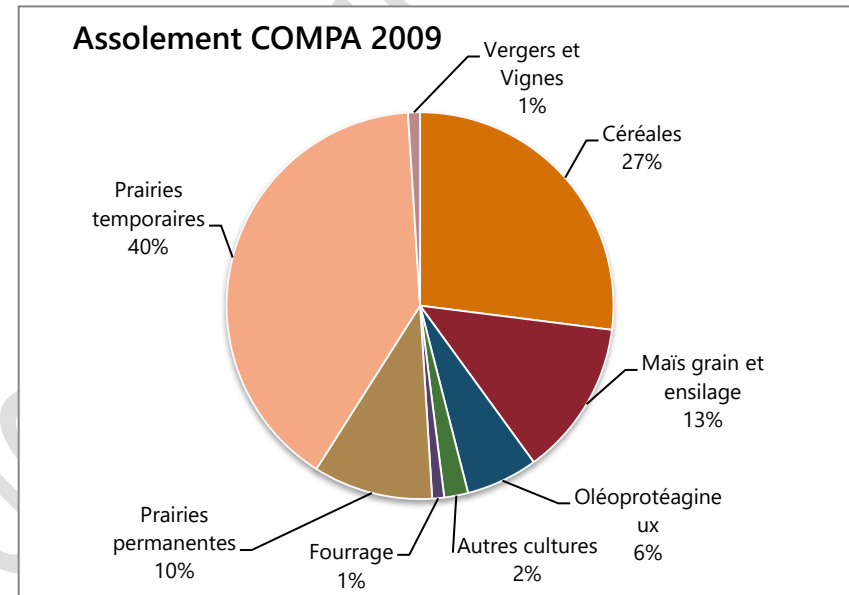
## Les productions végétales

Les exploitations spécialisées en productions végétales représentent  $\frac{1}{4}$  des entreprises,  $\frac{1}{3}$  si l'on prend en compte les systèmes d'élevage avec une production végétale importante.

### Les grandes cultures

La comparaison des surfaces déclarées à la PAC 2009 et 2019, ne montre pas de bouleversement. La majorité des surfaces reste valorisée par l'élevage. Environ 56 % des surfaces restent dédiées aux fourrages y compris le maïs (entre 2009 et 2019 la classification des prairies naturelles et temporaires a changé, ce qui a eu un effet mécanique sur la répartition entre les deux natures de prairie). Les modes d'exploitation des surfaces fourragères sont variables : pâturage, ensilage, foin, enrubannage... Le fourrage annuel le plus cultivé est le maïs.

Seules 6% des exploitations sont spécialisées en grandes cultures. A l'échelle du Pays d'Ancenis, la majeure partie de la production de céréales est le fait des exploitations d'élevage. Les grandes cultures entrent dans les rotations culturales et servent pour un bon tiers à la complémentémentation des rations.





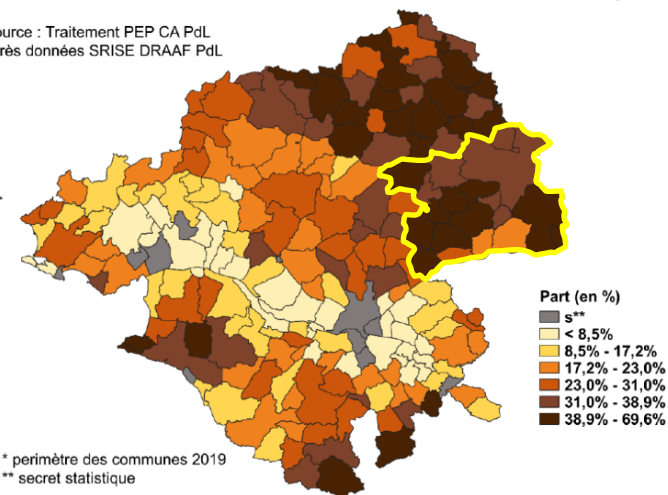
Toutefois, on constate une progression de la sole céréalière sur cette période, elle gagne 2000 hectares aux dépens des surfaces fourragères. Le plateau sud du territoire, composé d'îlots de grande taille, de sols relativement homogènes, se caractérise par une part plus importante des céréales. Environ 60% des terres sont drainées. La céréaliculture se conforte sur le territoire, sans pour autant transformer les équilibres existants. Les conditions pédoclimatiques plus propices à l'élevage resteront un facteur déterminant.



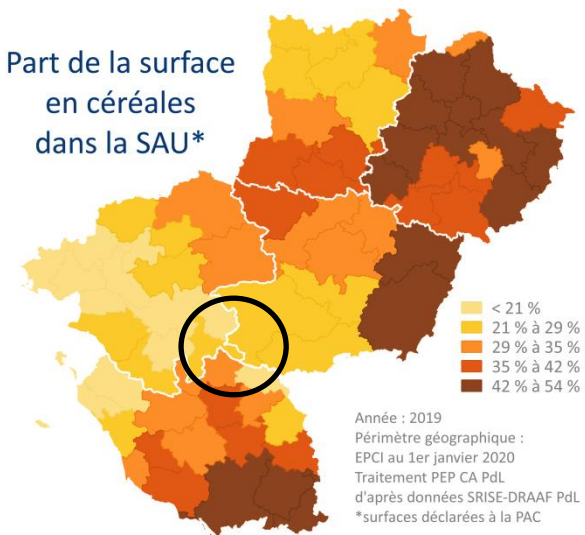
Varades vers Belligné (CAPdL 2021)

### Part de la surface en céréales oléoprotéagineux dans la surface déclarée à la PAC par commune\* en Loire-Atlantique (2018)

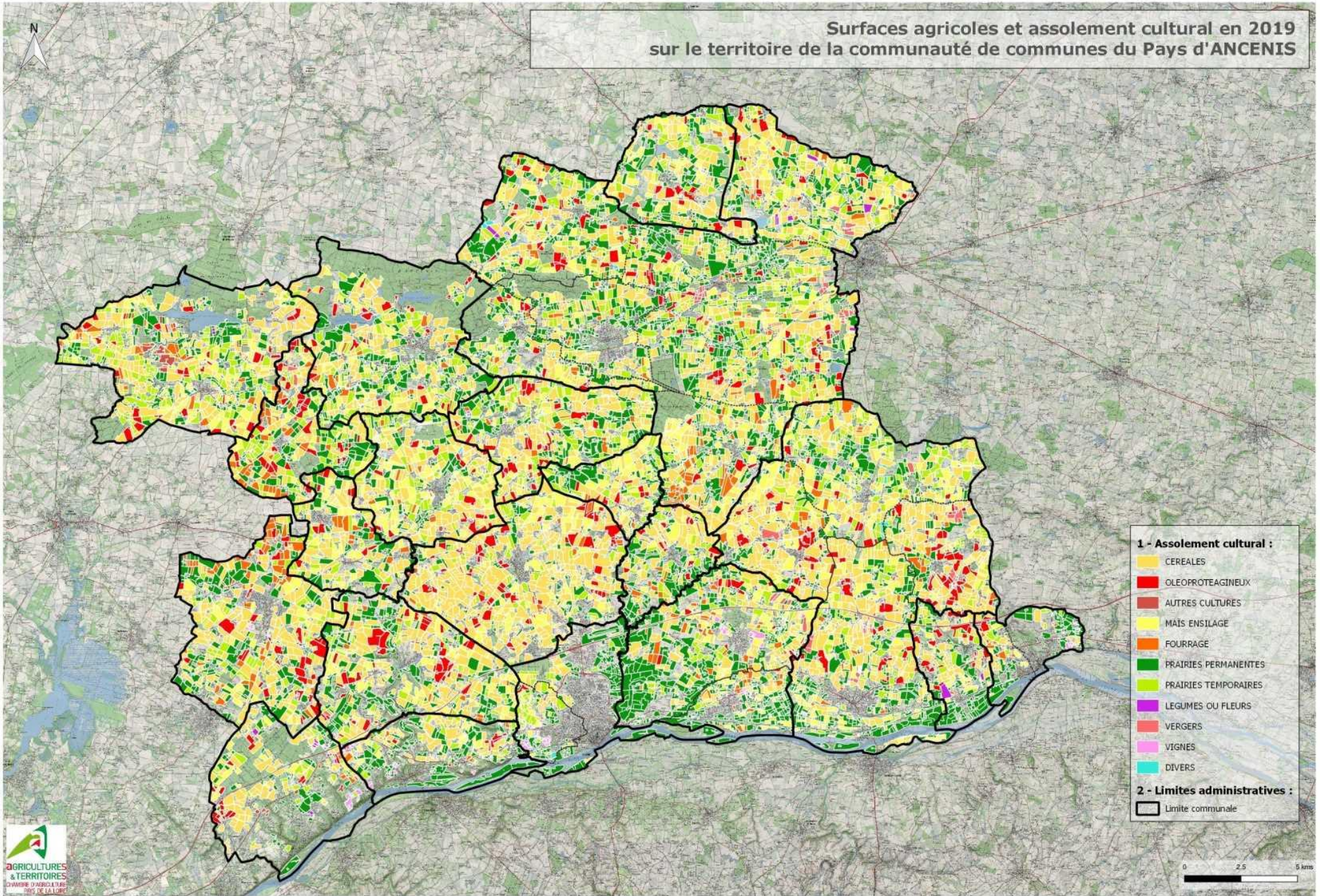
Source : Traitement PEP CA PdL  
d'après données SRISE DRAAF PdL



### Part de la surface en céréales dans la SAU\*



# Surfaces agricoles et assolement culturel en 2019 sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS





## Les productions végétales spécialisées

Les productions végétales spécialisées, peu importantes en terme surfacique ( 3% des surfaces déclarées à la PAC) et nombre d'exploitations (7%), sont néanmoins des filières à haute valeur ajoutée, qui participent à l'économie et l'emploi sur le territoire.



Principalement :

- **La viticulture** concentrée sur les coteaux de Loire, couvre 500 hectares (23% des aires AOC), avec les appellations Coteaux d'Ancenis et Muscadet Coteaux de la Loire (gros plant, Muscadet et Anjou). La filière locale est animée par 19 viticulteurs (13 entreprises).

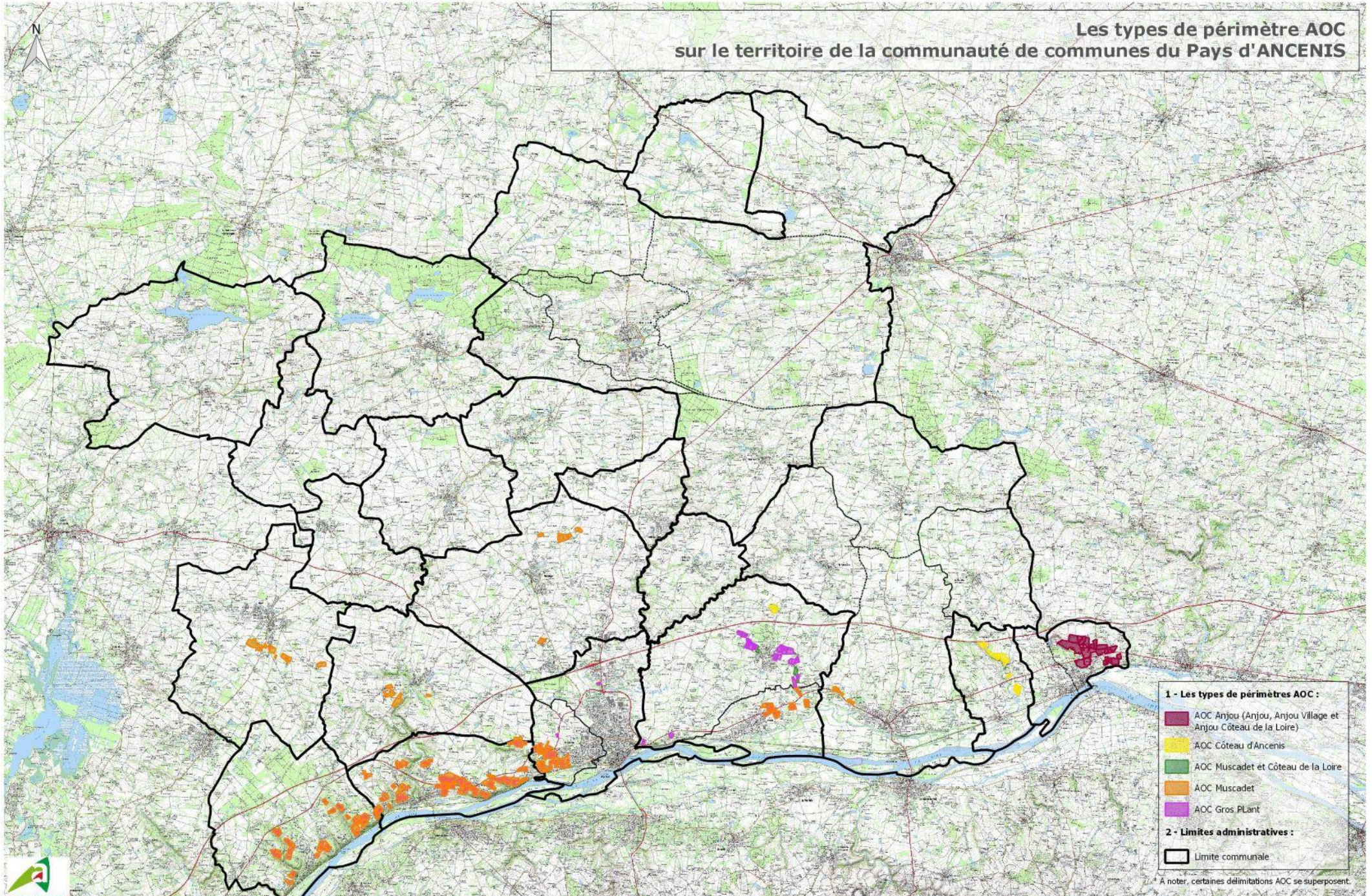
Trois grandes structures sont présentes :

- Le syndicat viticole qui a pour mission la reconnaissance et l'application du cahier des charges des appellations AOC Coteaux d'Ancenis et AOC Muscadet Coteaux de la Loire
  - L'association Roches de Loire qui a pour ambition la reconnaissance du Cru Champtoceaux par l'INOA pour redorer l'image du Muscadet, à travers des moyens de communication et la définition du cahier des charges.
  - L'association Pinard & Jus qui souhaite faire la promotion des vins des coteaux d'Ancenis (pas uniquement AOC), des vins naturels et se retrouve également pour échanger des pratiques, des savoir-faire.
- **L'arboriculture** : sur la dernière décennie, la rénovation du verger, la mise en place des filets de protection et les améliorations techniques ont permis une amélioration des rendements. La seule coopérative de pommes du département (SCAFLA) est implantée à Ancenis. La moitié de la production est exportée sur les marchés européens, l'autre moitié est commercialisée sur le marché français, essentiellement dans le grand Ouest.
  - **Le maraîchage** correspond principalement à de petites structures, comparativement aux entreprises du sud Loire.



Freigné (CAPdL 2021)

# Les types de périmètre AOC sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS





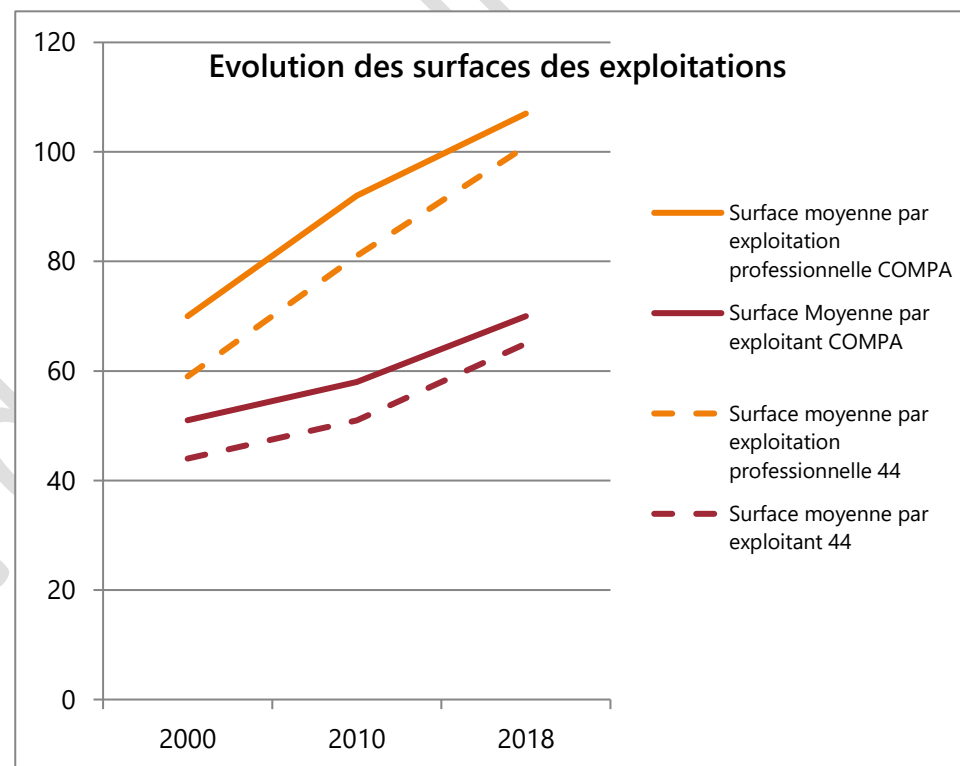
## L'espace agricole, une composante majeure du territoire

L'agriculture s'étend sur 59 000 ha et valorise ainsi 68% du territoire communautaire. Malgré la diminution de son nombre d'exploitations, l'agriculture maintient son emprise territoriale.

### Une structuration de l'espace en évolution

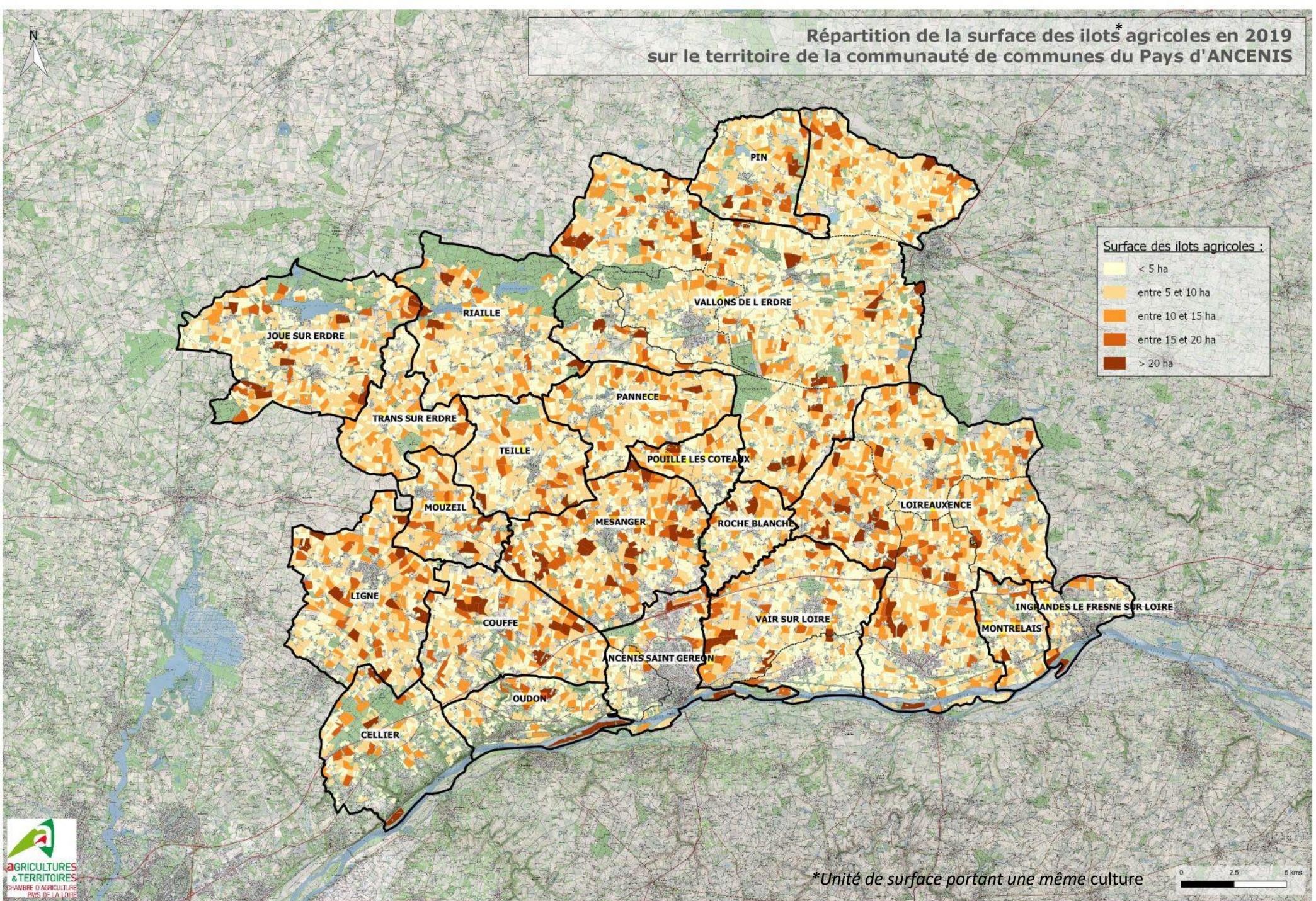
La diminution du nombre d'exploitations, le renforcement des entreprises sociétaires a pour corolaire une concentration des moyens de production quelles que soient les filières ; aidée en cela par les gains en performance liés aux progrès techniques et aux nouvelles technologies (robotique, numérique ...) qui se déploient dans les exploitations agricoles.

Toute exploitation confondue, la surface moyenne des exploitations professionnelles est de 107 hectares, elle progresse de 16% par rapport à 2010. Rapportée à l'exploitant, la SAU moyenne est de 70 ha. La diminution du nombre d'exploitations induit une augmentation de la surface des exploitations. Comparativement au département, on observe les mêmes tendances et les mêmes rythmes d'évolution. La moyenne départementale intègre un nombre proportionnellement plus important d'exploitations de faible taille (maraîchage, horticulture, viticulture).



(Agreste –CAPdL)

# Répartition de la surface des ilots agricoles\* sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS



Surface des ilots agricoles :

< 5 ha
entre 5 et 10 ha
entre 10 et 15 ha
entre 15 et 20 ha
> 20 ha

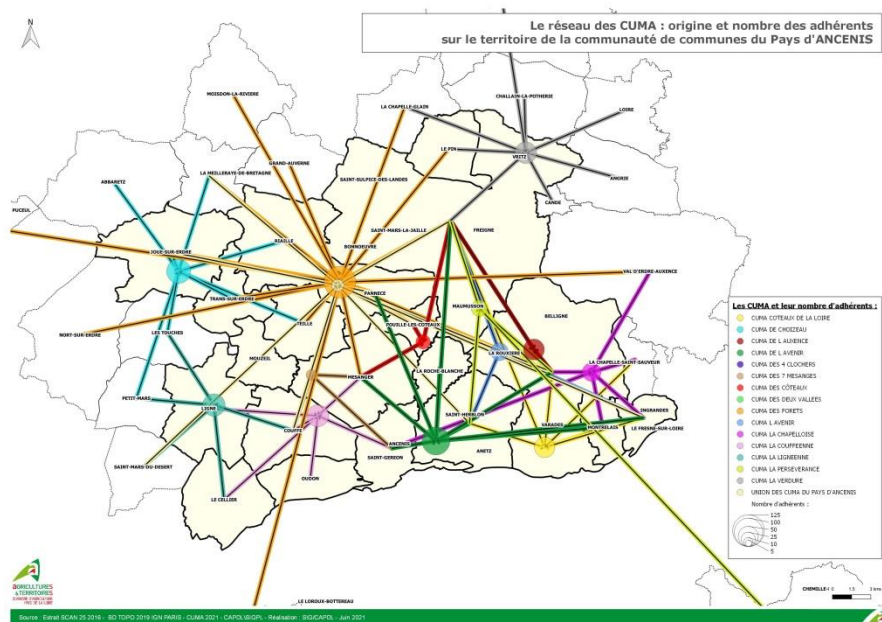


\*Unité de surface portant une même culture

## Des espaces en interaction

La dynamique agricole s'appuie sur un réseau d'entraide structuré. Seize CUMA interviennent sur le territoire et regroupent quelques 648 adhérents (dont certains hors COMPA). Outre la gestion des travaux en commun et l'accès au matériel, les CUMA sont des lieux d'échanges et d'innovations. Elles investissent dans du matériel performant qui permet d'améliorer les rendements et les pratiques environnementales (guidage GPS...)

Les CUMA constituent des structures essentielles pour l'économie agricole, leur organisation spatiale met en évidence les interactions entre les différents espaces agricoles.



## Circulations agricoles

Les déplacements constituent une problématique importante de l'aménagement du territoire. Les circulations des engins agricoles représentent des flux modestes comparativement au trafic des autres véhicules, pour autant, ils sont vitaux pour l'économie agricole. L'accès aux parcelles, aux vallées, aux îles de Loire, aux lieux de collecte et d'approvisionnement ... génèrent des mouvements et des parcours qu'il est nécessaire de pérenniser. Ces déplacements sont inhérents au fonctionnement de l'agriculture, mais répondent également aux enjeux du territoire quant à l'entretien et la mise en valeur des paysages, l'épandage des boues urbaines... qui dépassent les seuls intérêts agricoles.

A l'échelle du territoire, les engins agricoles se déplacent sans difficultés majeures. Seuls les aménagements de traverse d'agglomération ne permettent pas toujours le passage des matériels agricoles dans des conditions satisfaisantes. Le choix des aménagements doit concilier la sécurité des usagers de l'espace urbain et la circulation des engins agricoles.

## Zoom : déplacements des engins agricoles nord et sud Loire

Dans les années 90, plusieurs entreprises agricoles des Mauges (49) sont venues exploiter des terres sur le territoire de la COMPA, en raison d'une plus forte pression foncière au sud de la Loire à cette période. Actuellement, 1200 hectares sont valorisés par 16 exploitations dont le siège est situé au sud de la Loire. Les franchissements de la Loire sont donc également importants pour l'économie agricole. Avec 4000 passages annuels (exploitations et entreprises de travaux agricoles) le pont de Loireauxence (Varades) est stratégique, celui d'Ancenis-Saint-Géréon l'est dans une moindre mesure (environ 200 passages par an).

# Circulation agricole

Nord-Sud

Franchissement du pont à  
Varades

## Parcellaire et sites d'exploitation agricole

### 1 - Les sites d'exploitation agricole concernés :

- Principal
- Secondaire
- Bâti isolé (bâtiment de stockage)

### 2 - Le parcellaire agricole concerné :

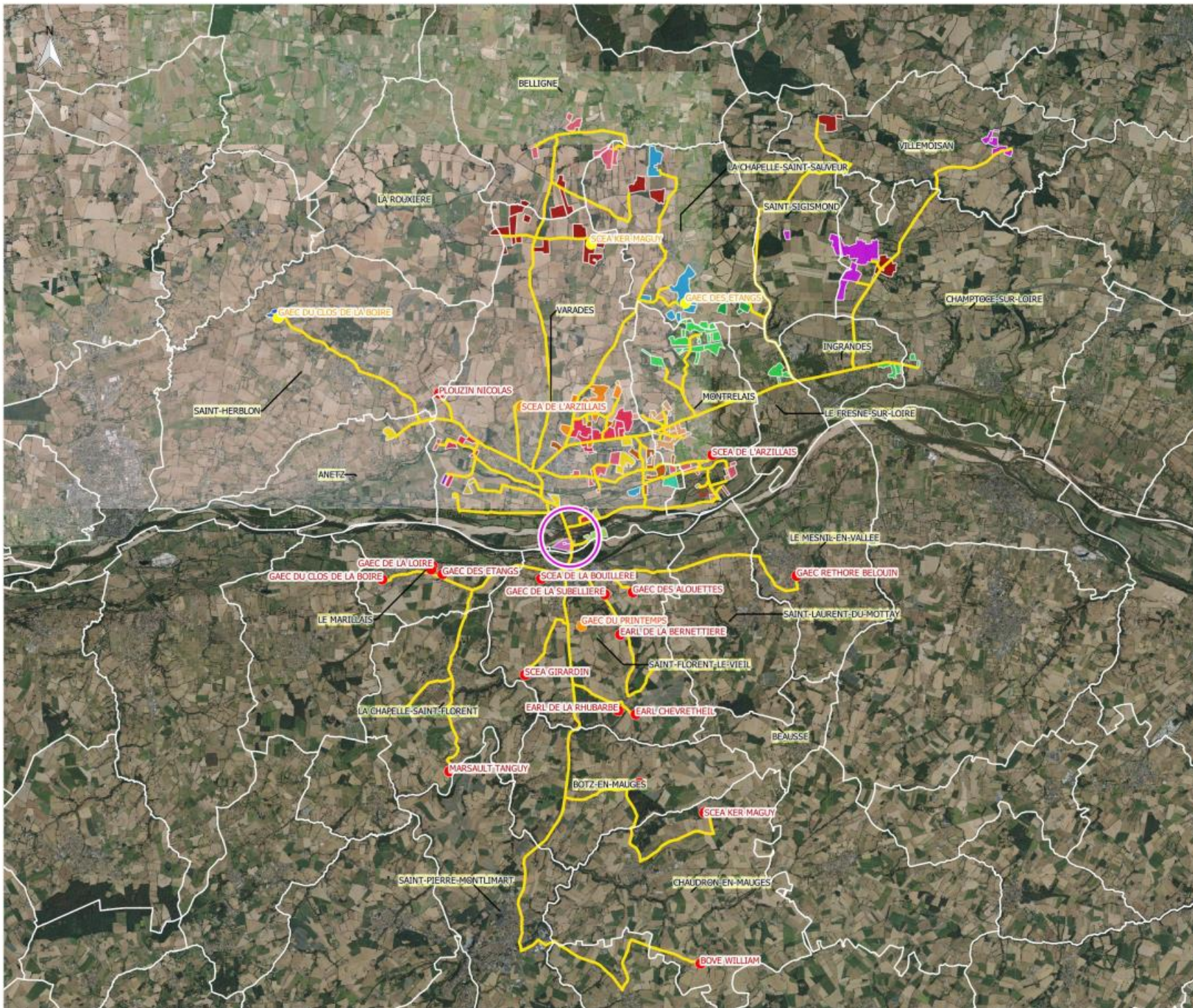
- EARL DE LA BERNETTIERE
- EARL CHEVRETHEIL
- EARL DE LA RHUBARBE
- GAEC DE LA REAUTE
- GAEC DE LA LOIRE
- GAEC DE LA SUBELLIERE
- GAEC DES ALOUETTES
- GAEC DES ETANGS
- GAEC DU CLOS DE LA BOIRE
- GAEC DU PRINTEMPS
- GAEC RETHORE BELOUIN
- MARSAULT TANGUY
- PLOUZIN NICOLAS
- SCEA DE L'ARZILLAIS
- SCEA DE LA BOUILLERE
- SCEA GIRARDIN
- SCEA KER MAGUY

### 3 - Parcours des exploitants agricoles :

- Parcours habituel

### 4 - Limites administratives :

- Limite communale
- 0 1 km



## L'agriculture dans un contexte de transitions climatiques, économiques et sociétales

L'agriculture, par sa dimension spatiale, sa multifonctionnalité, est au cœur de nombreux enjeux territoriaux et sociétaux.

### Le défi alimentaire

La fonction nourricière est la mission première de l'agriculture, dans un contexte de croissance démographique tant au niveau régional (3ème rang national quant au rythme de croissance annuel) que mondial. La production agricole des principales filières animales du Pays d'Ancenis, comme celle du département ou de la région, est excédentaire au regard des besoins locaux.

La capacité productive des filières animales de la COMPA est plus de 3 fois supérieure (3,8 fois à 5,8 fois) au besoin de consommation du territoire.

### Capacité alimentaire en 2018

Capacité de production/besoin de la population	Produits laitiers	Viande bovine	Viande porcine	Viande de volaille
Pays d'Ancenis	3,8	3,9	4,3	5,8
Loire Atlantique	2,1	1,3	0,8	1,5
Pays de la Loire	3,2	2,8	1,9	4,4

(Source : PEP- CAPDL)

L'agriculture du Pays d'Ancenis contribue à l'approvisionnement alimentaire des régions déficitaires, en particulier la région parisienne. Les filières longues demeurent le principal moteur de l'économie agricole du territoire. Mais par ailleurs, le changement des comportements alimentaires en lien avec les âges et les catégories socio-professionnelles favorisent le développement des circuits courts. Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) engagé par la COMPA en 2021 s'inscrit dans cette dynamique, il mobilisera l'ensemble des acteurs concernés, du producteur au consommateur.

### Produits de proximité

19% des exploitants agricoles de la COMPA commercialisent leurs produits, au moins pour partie, en vente directe (environ 30% en 44). La vente directe progresse sensiblement. Chez les jeunes installés sur la COMPA, elle est pratiquée par 21% des nouveaux installés (DJA) entre 2015 et 2020, contre 7% sur la période antérieure entre 2010 et 2015. Le bassin de consommateurs du Pays d'Ancenis offre un potentiel à valoriser.

Produits	Nombre d'enquêtés* qui commercialisent ce produit en circuit court alimentaire de proximité
Viande bovine	35
volaille	13
Légumes	10
Fruits	9
Vin	5
Produits laitiers chèvre	4
Viande porcine	6
Viande ovine	3
Œufs	3
Céréales et dérivés (pain)	3
Miel	2
Horticulture	2
Produits laitiers vache	1
Produit de la pêche	1
Autres (confitures, jus de fruits...)	7

\*96% des producteurs concernés

Source : enquête sur l'offre en circuit court en Pays d'Ancenis  
Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique/Conseil de développement du Pays d'Ancenis - 2014

## Produits de qualité

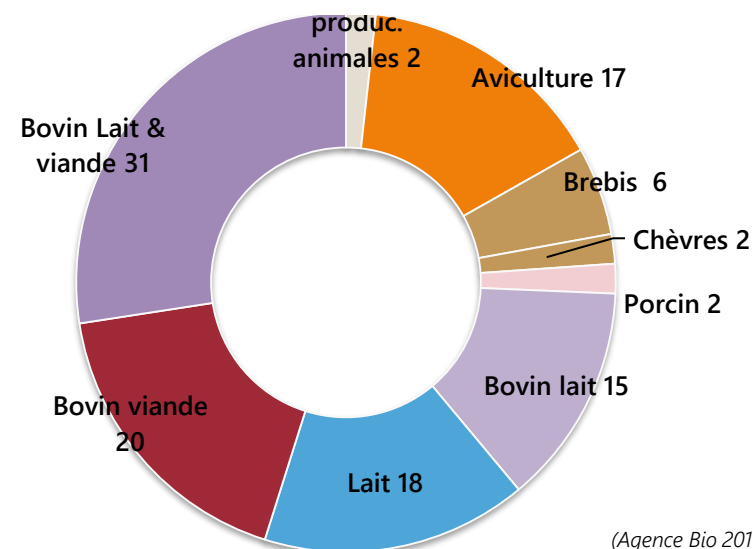
Les Pays de la Loire est l'une des principales régions françaises de production de produits sous signe de qualité. En Loire-Atlantique 37% des exploitations (hors agriculture biologique) sont engagées dans un cahier des charges sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Sur le territoire de la COMPA, 22 Labels Rouges concernant 67 exploitations (13 élevages porcins, 9 élevages bovins, 45 élevages avicoles). Les AOC Maine-Anjou concernent 13 exploitations, les AOC viticoles 13 exploitations. L'Indication Géographique Protégée (IGP) regroupe 50 producteurs, dont 46 élevages avicoles « volailles d'Ancenis ».

La Loire-Atlantique est un département fortement engagé dans le développement de l'agriculture biologique. En 2019, 18% des surfaces agricoles de la Loire-Atlantique sont en agriculture biologique, 10% en Pays de la Loire et de 8% à l'échelon national. Sur le territoire de la COMPA, 11% des surfaces (environ 5800 hectares) sont concernés par ce mode de production. Au total, sur la COMPA 17% des exploitations pratiquent l'agriculture biologique, soit 93 exploitations. Depuis 2010, le nombre d'exploitations et les surfaces ont été presque multipliés par 3.

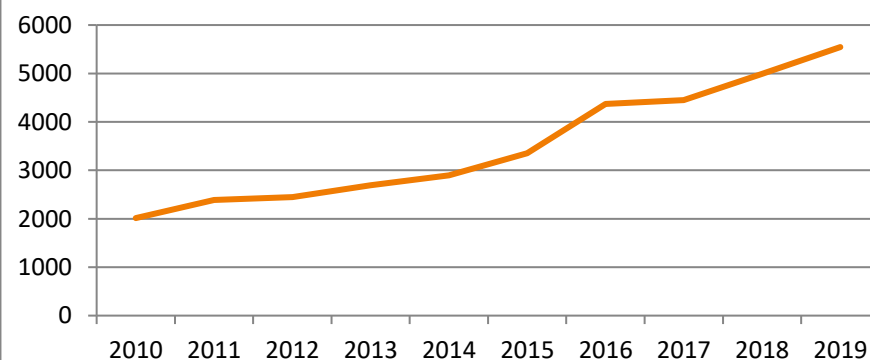
Au cours de la dernière décennie, 23% de jeunes installés (DJA) de la COMPA se sont orientés vers un mode de production biologique.

La viande bovine et les vaches laitières sont les principales productions concernées. Viennent ensuite, les légumes, la volaille et la vigne, ce qui explique les surfaces concernées en dessous de la moyenne départementale où les productions vaches laitières et viande bovine sont encore plus représentées en bio.

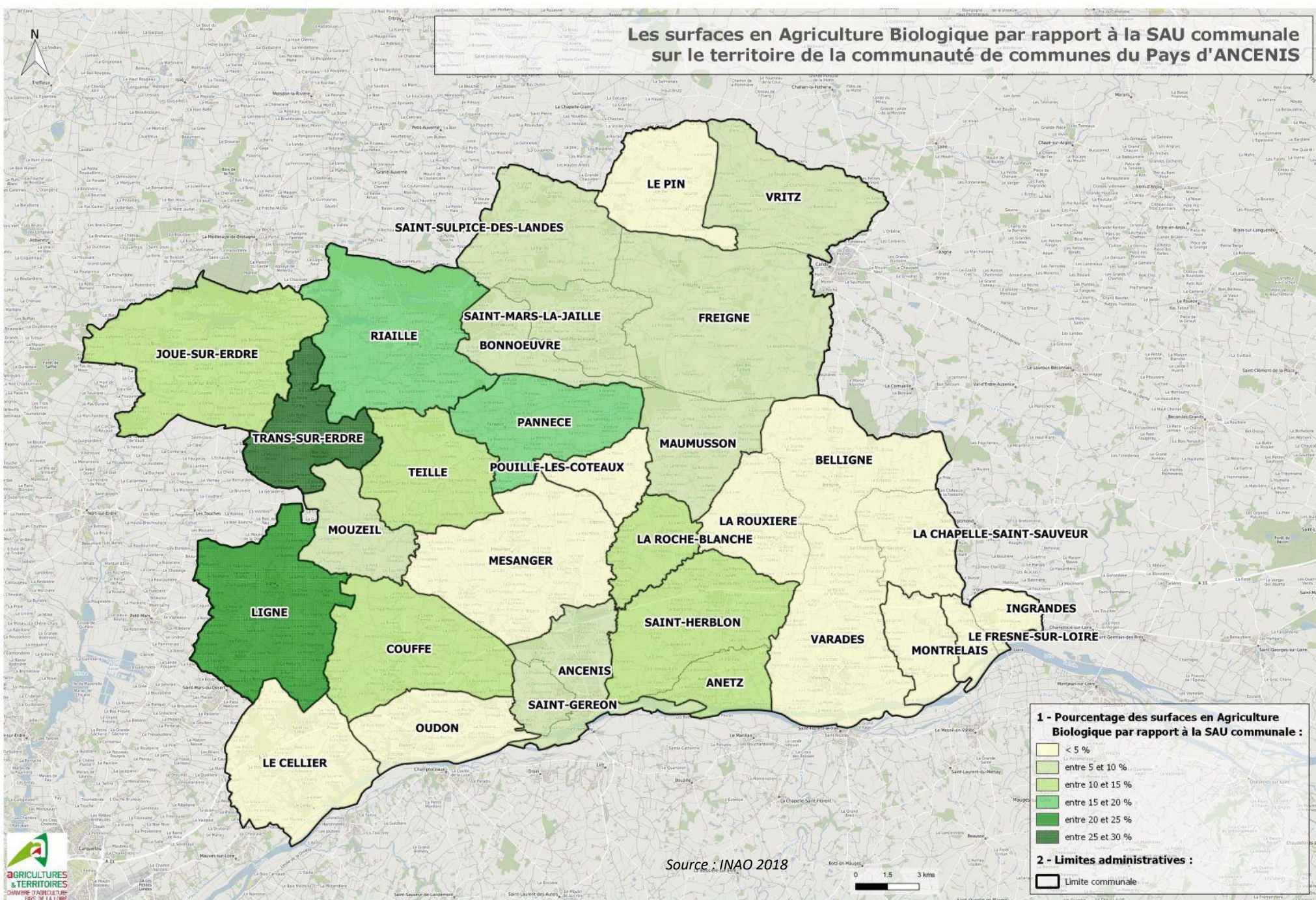
### Types et nombre d'élevages en production animale biologique – COMPA 2019



### Surfaces en agriculture biologique COMPA (en hectare)



# Les surfaces en Agriculture Biologique par rapport à la SAU communale sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS



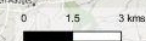
**1 - Pourcentage des surfaces en Agriculture Biologique par rapport à la SAU communale :**

- < 5 %
- entre 5 et 10 %
- entre 10 et 15 %
- entre 15 et 20 %
- entre 20 et 25 %
- entre 25 et 30 %

**2 - Limites administratives :**

- Limite communale

Source : INAO 2018



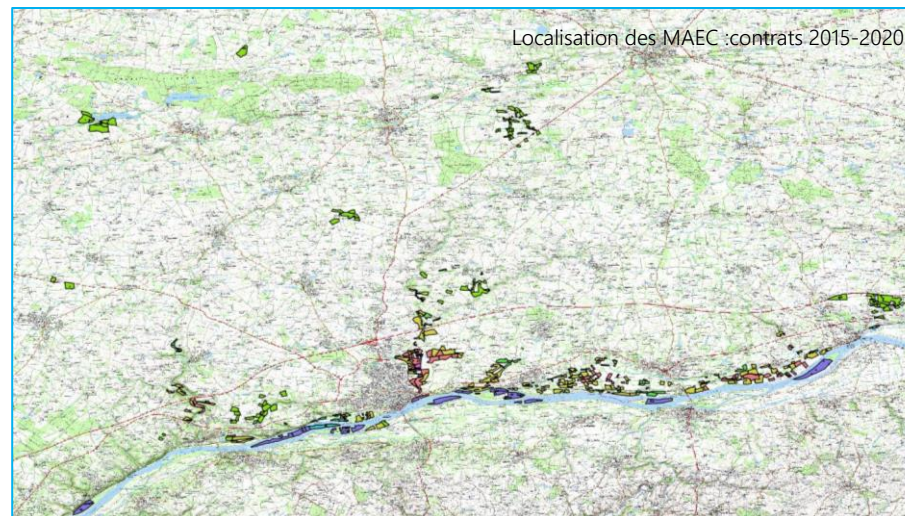
## La préservation de l'environnement et des paysages

Les transitions climatiques, écologiques renvoient à des adaptations des modes de production. L'agriculture joue un rôle majeur dans la gestion des ressources naturelles et a une influence directe sur la biodiversité, les paysages ...

L'agriculture est directement confrontée aux changements et aléas climatiques. Les phénomènes de gelées tardives, qui impactent en particulier la viticulture et l'arboriculture, le réchauffement, qui induit des vendanges, des travaux d'ensilage plus précoces, nécessitent des adaptations des pratiques et des techniques agricoles. L'irrigation, relativement peu développée sur le territoire de la COMPA, pourrait néanmoins être un enjeu plus important à l'avenir tant pour les cultures spéciales que pour l'élevage afin de sécuriser le système fourrager.

Le déclin de la biodiversité, qui n'est pas sans lien avec le sujet précédent, est également un enjeu prioritaire. L'agriculture a besoin de la diversité du vivant pour exister ; en même temps qu'elle est créatrice de cette diversité, elle peut en même temps l'impacter par l'homogénéisation des pratiques. Il s'agit de **poursuivre les pratiques favorables à la biodiversité** : le maintien des prairies, la recomposition d'un bocage adapté aux pratiques agricoles, les aménagements et pratiques agro-écologiques... Principalement concentrés sur la vallée de la Loire, 4020 hectares (6,8 % de la SAU) font l'objet de mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) sur le territoire. Les contrats sont établis pour une durée quinquennale. Les contrats courant depuis 2015 n'ont pas été renouvelés en 2020, mais prolongés annuellement jusqu'à la prochaine réforme de la PAC en 2023. Il existe différents types de contrats correspondant à des cahiers des charges visant :

- le maintien de l'élevage sur la vallée
- le pâturage extensif ou la fauche tardive
- l'entretien des îles de Loire



Habitat naturel pour la biodiversité, le paysage est partie intégrante des enjeux environnementaux.

Dans le prolongement de son acte de production, l'agriculture joue un rôle majeur dans les dynamiques de création et de transformation des paysages champêtres. Le paysage bocager du pays d'Ancenis a évolué en même temps que les systèmes de production qui se sont traduits par l'agrandissement de parcelles.

Il est donc nécessaire de **concilier bocage et modernité**, en tenant compte de la notion de maille fonctionnelle adaptée aux besoins de l'activité agricole. Retrouver une fonction économique directe au bocage par la mise en place de filières bois-énergie est aussi un levier d'action pour assurer son maintien.

La pérennité du bocage et des espaces de prairie renvoie à de multiples enjeux : à la fois, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, le stockage du carbone, les aménités paysagères. Ces enjeux restent toutefois tributaires de la dynamique de l'élevage.



L'agriculture est fortement attendue sur les enjeux relatifs à la préservation de la ressource naturelle (eau, sol, air) lesquels font écho à des enjeux de santé des agriculteurs, des riverains, des consommateurs. L'ambition est de répondre à la fois à ces enjeux tout en garantissant la productivité, la rentabilité et la compétitivité des exploitations. Il s'agit de valoriser et de soutenir les pratiques positives des agriculteurs et l'innovation. Cela implique également de poursuivre l'expérimentation et la mise en œuvre de solutions qui nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs des filières, de la recherche, des pouvoirs publics. Le choix des variétés, la rotation des cultures, les pratiques culturales, l'agroéquipement..., constituent des leviers et des pistes d'action pour une agriculture saine et durable.



Dans le cadre de cette transition, développer la confiance et la compréhension mutuelle entre les agriculteurs et la société est essentiel. Un dialogue serein avec les riverains doit s'établir pour échanger sur les pratiques agricoles. Les mesures en faveur de la santé publique peuvent trouver aussi une déclinaison dans les projets d'aménagement du territoire, et rejoindre les enjeux de gestion économe et équilibrée de l'espace...

En particulier, il convient de :

- **limiter les zones de contact entre agriculture et habitat**, notamment par un mitage du territoire (constructions neuves et/ou changements de destination) pour réduire les contraintes agricoles (distance de recul pour le traitement des cultures, de l'épandage..) et les nuisances vis-à-vis des tiers.
- **maîtriser et optimiser la consommation de foncier**, principe premier, pour répondre à la fois à la préservation des espaces agricoles et à celle des ressources naturelles. Le sol est le principal outil de travail du monde agricole. C'est une ressource limitée et non renouvelable. L'agriculture mobilise des capitaux importants et a besoin de sécurité et de visibilité sur le long terme.
- **Eviter la fragmentation de l'espace agricole** pour conserver sa fonctionnalité et limiter les circulations.

Ancenis, vue depuis Liré (CAPdL 2021)

## Une agriculture performante et résiliente

Les transitions économiques et numériques conduisent à des transitions agricoles. Le développement du numérique et de la robotique trouvent aujourd'hui des applications dans les exploitations agricoles et contribuent à leur performance et compétitivité économique.

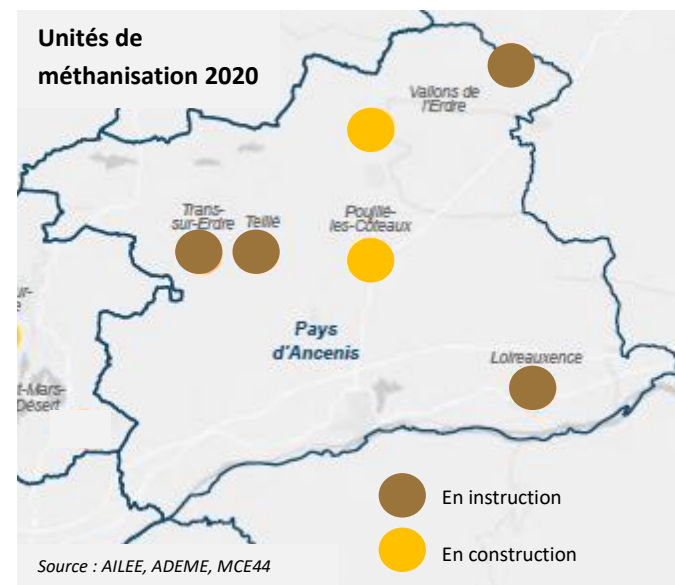
Ces nouvelles technologies se déploient dans toutes les filières, animales comme végétales. Les nouveaux outils connectés de haute précision, grâce à un traitement des données et des informations issues de l'exploitation, permettent par exemple de surveiller et mesurer les choix agronomiques, pour une meilleure optimisation des apports et traitements sur les parcelles. Ces nouveaux outils sont donc aussi utilement valorisés pour une meilleure protection de l'environnement.

Par ailleurs ces nouvelles technologies réduisent la pénibilité du travail, donnent de la flexibilité et de la mobilité (applications mobiles). Ces différents aspects peuvent être des atouts qui concourent à l'attractivité des métiers de l'agriculture.



L'agriculture, participe dans le prolongement de sa fonction de production alimentaire, au développement territorial. Les exploitants agricoles sont porteurs de projets d'énergies renouvelables.

- Bois énergie : les agriculteurs peuvent alimenter la filière bois énergie par la valorisation locale du bocage.
- Energie solaire : la plupart des nouvelles constructions à usage agricole ont une couverture photovoltaïque. De premières expériences relatives à « l'agrivoltaïsme » (production d'énergie liée à une production agricole pour de l'autoconsommation ou non) telle que les ombrières dans les parcs volailles sont en cours.
- Energie gaz : sur le territoire de la COMPA, 6 projets d'unités de méthanisation, portées par des exploitants agricoles, sont en cours, avec une valorisation du digestat à des fins de fertilisation.



## Les autres services rendus par l'agriculture

La multifonctionnalité de l'agriculture s'exprime sur d'autres thématiques :

L'agriculture participe à la gestion des boues des stations d'épuration (27 stations principales sur la COMPA dont 41% avec boues activées, soit environ 17 000 m<sup>3</sup>) : 63 exploitations agricoles assurent l'épandage de boues dans le cadre d'une convention avec la collectivité ; cela correspond à une surface d'environ 3900 hectares.

Par le maintien d'espaces ouverts (prairie, culture) dans les vallées inondables, l'agriculture se trouve gestionnaire du champ d'expansion des crues. Cette action en faveur de la limitation des risques est particulièrement importante dans le contexte des aléas climatiques constatés ces dernières années.

L'agriculture façonne et entretient les paysages. La vallée de la Loire, axe touristique, mais aussi le marais de Grée, les circuits de randonnées, sont des lieux paysagers de découverte, fréquentés pour leur caractère champêtre. Indirectement l'agriculture concourt à l'attractivité du territoire par la cadre de vie et de récréation de qualité qu'elle offre.



*Les marais de Grée – (CAPdL 2021)*

1. L'agriculture de la COMPA

2. Les unités agricoles du territoire

3. Les polarités

Document de Travail



## La Vallée de la Loire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un potentiel agronomique : bons rendements et qualité des fourrages, favorables au maintien de l'élevage</li><li>• Pas de déprise agricole : des terres convoitées</li><li>• Un espace agricole préservé de la pression urbaine en raison du caractère inondable de la vallée et de son classement en site Natura 2000</li><li>• Un rôle reconnu de l'agriculture : gestion du champ d'expansion des crues, préservation de la biodiversité (MAEC...), mise en valeur du paysage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des sièges éloignés des terres</li><li>• Des effets de coupure liés aux infrastructures de transport</li><li>• Des contraintes d'exploitation inhérentes aux crues (les inondations tardives ont des incidences sur la qualité des fourrages)</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• Potentiels circuits courts en lien avec le tourisme : Loire à vélo et marais de Grée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des risques de conflits d'usage entre les différents usagers : randonneurs, cyclistes, agriculteurs, promeneurs.</li><li>• L'aménagement du lit de la Loire risque de fortement contraindre l'accès aux îles de Loire: environ 200 ha valorisés par l'agriculture (11 exploitations agricoles)</li><li>• Développement des nuisibles : ragondins, jussie</li></ul>

## Les Coteaux de Loire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un espace identitaire du pays d'Ancenis qui offre des terroirs propices à la viticulture (appellations)</li> <li>• Des surfaces disponibles à la plantation</li> <li>• Une diversité des productions</li> <li>• Un pouvoir d'achat supérieur à la moyenne du territoire, favorable à la vente directe.</li> <li>• Un attrait touristique (Loire à vélo, folies siffait...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une rétention foncière des propriétaires et un développement de la friche</li> <li>• Un morcellement et un mitage de l'espace</li> <li>• Un manque de chais : absence de caves (bâtiments disponibles) pour favoriser l'installation.</li> <li>• Une valeur agronomique des terres faible dans l'ensemble.</li> <li>• Un effet de coupure de la RD723</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un développement possible sur de petites surfaces. Quelques demandes d'installations.</li> <li>• Un attrait pour le métier de viticulteur</li> <li>• Un potentiel de développement commercial en vente directe</li> <li>• Une protection des espaces agricoles du coteau dans les PLU (à renforcer)</li> <li>• Une demande de la métropole nantaise de produits biologiques (vins, légumes...)</li> <li>• Un potentiel foncier AOC disponible (reconquête viticole du coteau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une perte des sièges agricoles existants</li> <li>• Une transformation des bâtis agricoles en résidence, en concurrence avec le maintien ou l'installation d'activités agricoles (mais changements de destination limités dans les PLU récents)</li> <li>• Une concurrence avec la céréaliculture sur les parties non viticoles</li> <li>• Une pression foncière liée à l'influence de la métropole nantaise</li> </ul>

## Le plateau Sud

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un assolement lié à l'élevage à l'est : des surfaces qui jouent un rôle de stockage carbone</li><li>• Des sols fertiles</li><li>• Une agriculture pourvoyeuse d'emplois</li><li>• Un territoire valorisé (pas de friches) : le foncier sera durablement exploité par l'agriculture (polyvalence)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des incertitudes quant à la reprise des exploitations</li><li>• Un moindre dynamisme de l'agriculture de groupe à l'ouest (éloignement entre agriculteurs et riverains)</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une moindre pression urbaine à l'Est</li><li>• Un potentiel de commercialisation des produits en vente directe (métropole nantaise &amp; Ancenis)</li><li>• Un potentiel de développement des cultures spécialisées (arboriculture, viticulture, maraîchage)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En élevage porcin et avicole, en particulier, des capitaux importants à reprendre (capacité financière)</li><li>• Une forte pression foncière dans la moitié Ouest</li></ul>



## Le Plateau Nord

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une dynamique agricole positive : des jeunes intéressés par les métiers de l'agriculture. Une reprise des exploitations</li><li>• Une diversité de productions</li><li>• Une implantation d'outils agro-industriels, soutien au développement</li><li>• Un réseau de CUMA qui irrigue l'ensemble du territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une qualité de l'eau insuffisante</li><li>• Un défaut de dialogue, de communication avec la société, pour rétablir la confiance</li></ul>
Opportunités et leviers	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un bassin de consommateurs en proximité : potentiel à valoriser (« Manger local »)</li><li>• Du lien social à renforcer avec les riverains, les consommateurs, avec une implication de la COMPA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un plus faible renouvellement générationnel</li><li>• Un frein lié au coût élevé des reprises d'exploitation</li><li>• Une rémunération des produits insuffisante</li><li>• Une quantité d'eau insuffisante/besoins</li><li>• Un développement excessif des céréales</li><li>• Une détérioration de la confiance entre la société et son agriculture</li><li>• Une évolution des prix du foncier liée à la pression urbaine</li></ul>

Dans une projection à l'horizon 2030, les orientations agricoles qui ressortent sont les suivantes :

- Maintenir une diversité des filières de production qui soient ancrées sur le territoire et valorisent les potentiels des ressources locales.
- Favoriser le maintien de l'élevage pilier de l'économie agricole locale.
- Contenir, par là même, le développement de la céréaliculture.
- Développer de nouvelles filières, notamment à haute valeur ajoutée.
- Amplifier la dynamique du renouvellement des exploitants, maintenir le tissu d'entreprises et l'agriculture de groupe.
- Assurer une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau en lien avec les différents usages.
- Renforcer la commercialisation des produits en circuits courts.
- Renforcer le dialogue et la confiance entre consommateur et producteurs sur les questions d'environnement et de santé, pour un territoire « qui vit bien ».
- Œuvrer à une cohabitation sereine entre les différents usagers du territoire.
- Répondre aux attentes sociétales en développant de nouveaux services et nouveaux marchés (énergies, protéines végétales, biomatériaux...).
- Protéger les espaces agricoles fonctionnels, limiter la fragmentation du territoire, maîtriser le prix du foncier agricole.
- Intégrer la problématique des déplacements des matériels agricoles, en particulier dans les projets d'aménagement des traversées d'agglomération et sur des axes structurants.
- Concilier les enjeux agricoles et environnementaux.

1. L'agriculture de la COMPA

2. Les unités agricoles du territoire

**3. Les polarités**

Document de Travail

## Composantes des polarités

Le projet d'aménagement du SCOT du Pays d'Ancenis s'appuie sur un maillage multipolaire : Ancenis la ville centre (Ancenis-Saint-Géréon), Varades (Loireauxence), Ligné et Saint-Mars-la-Jaille (Vallons-de-l'Erdre). Ce sont sur ces polarités structurantes que le développement s'organiserait prioritairement et que les enjeux fonciers seront les plus prégnants.

Afin d'identifier et de prendre en compte les enjeux de l'agriculture, une cartographie détaillée des composantes agricoles a été réalisée dans un périmètre établi par la COMPA, en périphérie des quatre polarités.

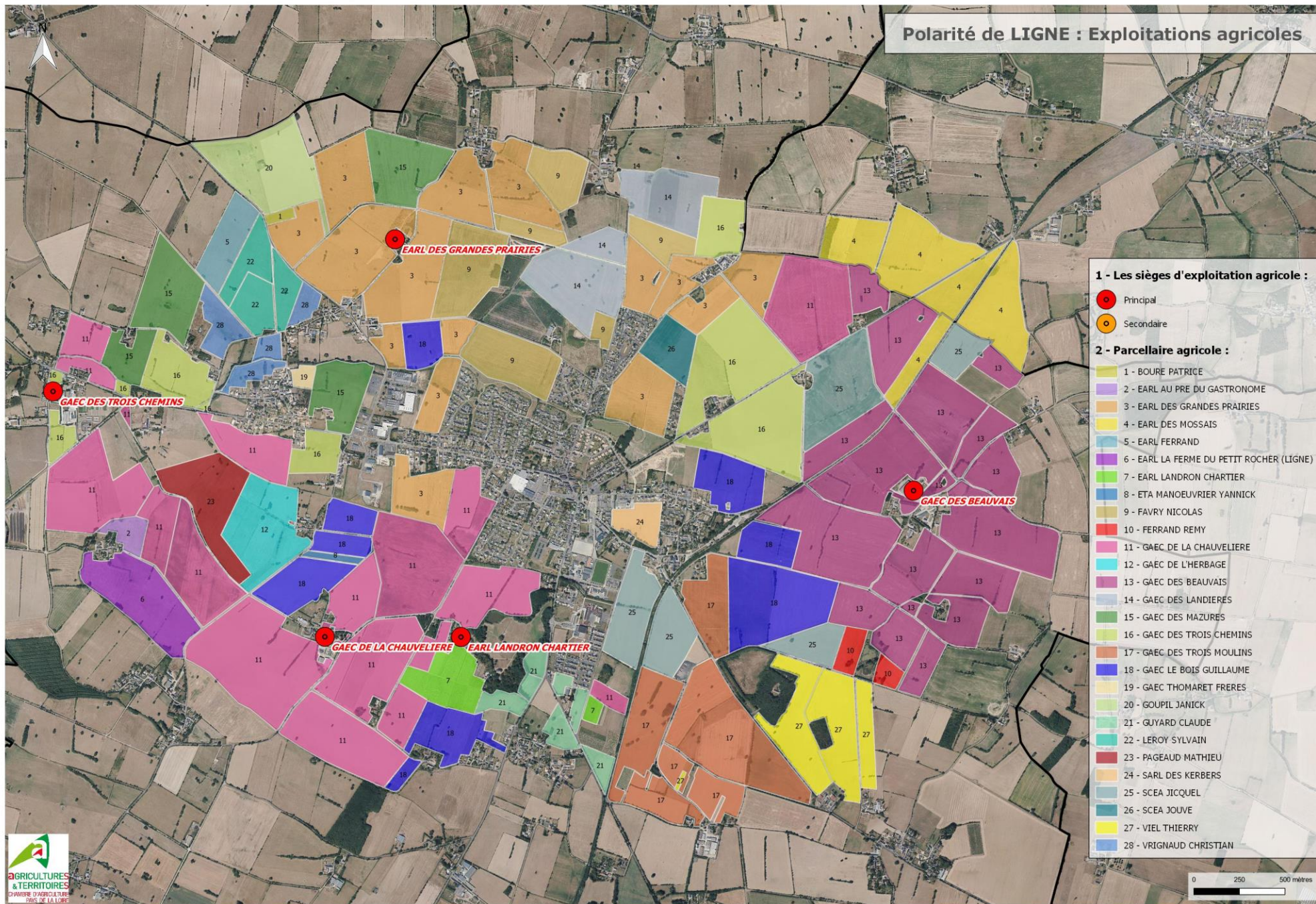
Les cartes thématiques sont les suivantes :

- **La localisation des sièges et du parcellaire de chaque exploitation**
- **L'occupation des sols**

Le travail de collecte de données et d'analyse a été réalisé dans le cadre de réunions locales organisées dans chacune des polarités, sur invitation de la COMPA.

Les réunions se sont déroulées du 24 mars au 2 juin 2021 ; au total 23 exploitants agricoles dont le siège d'exploitation était situé sur les polarités, ont participé à la réflexion.

# Polarité de LIGNE : Exploitations agricoles



## 1 - Les sièges d'exploitation agricole :

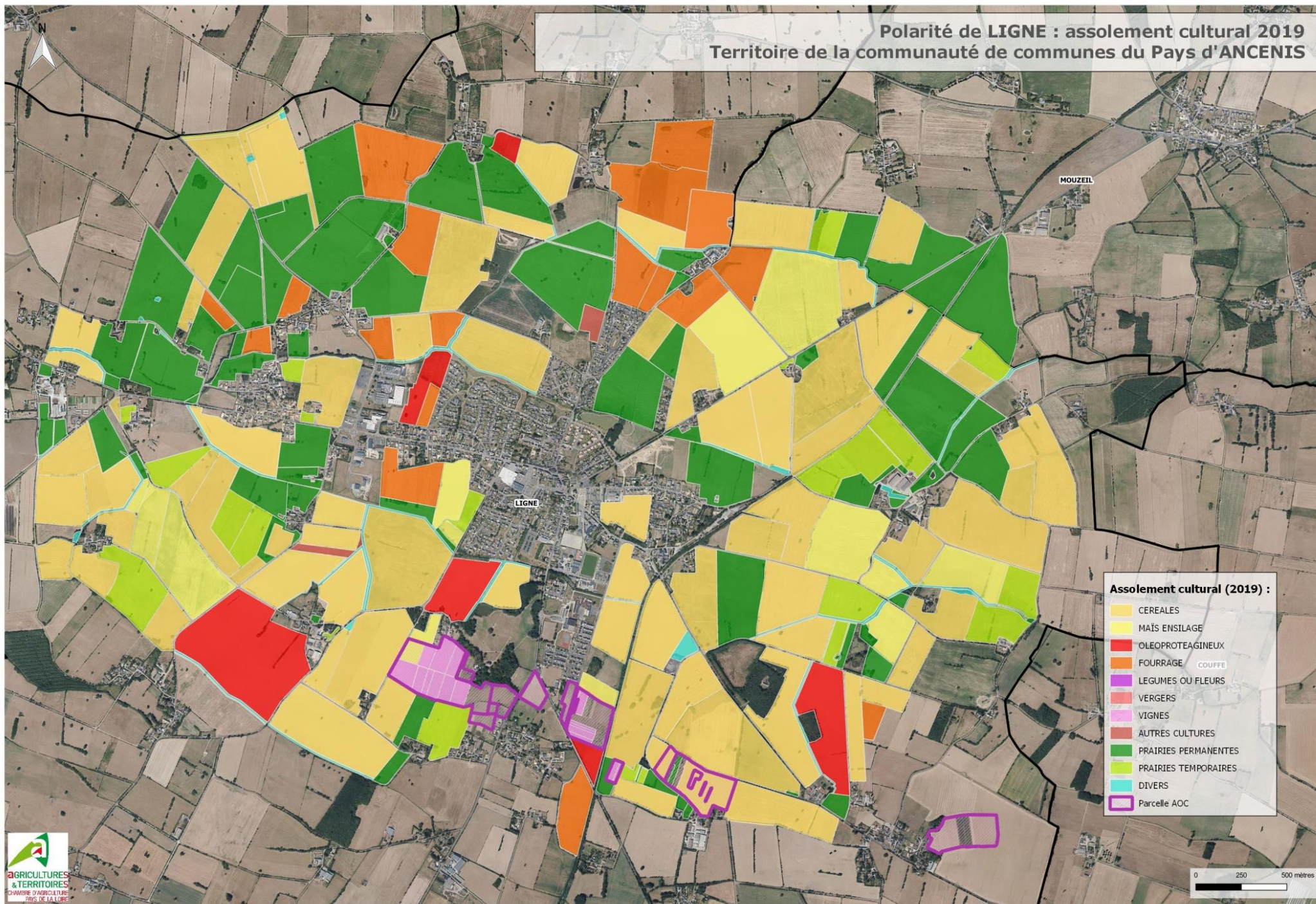
- Principal
- Secondaire

## 2 - Parcellaire agricole :

- 1 - BOURE PATRICE
- 2 - EARL AU PRE DU GASTRONOME
- 3 - EARL DES GRANDES PRAIRIES
- 4 - EARL DES MOSSAIS
- 5 - EARL FERRAND
- 6 - EARL LA FERME DU PETIT ROCHER (LIGNE)
- 7 - EARL LANDRON CHARTIER
- 8 - ETA MANOEUVRIER YANNICK
- 9 - FAVRY NICOLAS
- 10 - FERRAND REMY
- 11 - GAEC DE LA CHAUVELIERE
- 12 - GAEC DE L'HERBAGE
- 13 - GAEC DES BEAUVAIS
- 14 - GAEC DES LANDIERES
- 15 - GAEC DES MAZURES
- 16 - GAEC DES TROIS CHEMINS
- 17 - GAEC DES TROIS MOULINS
- 18 - GAEC LE BOIS GUILLAUME
- 19 - GAEC THOMARET FRERES
- 20 - GOUPIL JANICK
- 21 - GUYARD CLAUDE
- 22 - LEROY SYLVAIN
- 23 - PAGEAUD MATHIEU
- 24 - SARL DES KERBERS
- 25 - SCEA JICQUEL
- 26 - SCEA JOUVE
- 27 - VIEL THIERRY
- 28 - VRIGNAUD CHRISTIAN



Polarité de LIGNE : assolement culturel 2019  
Territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS

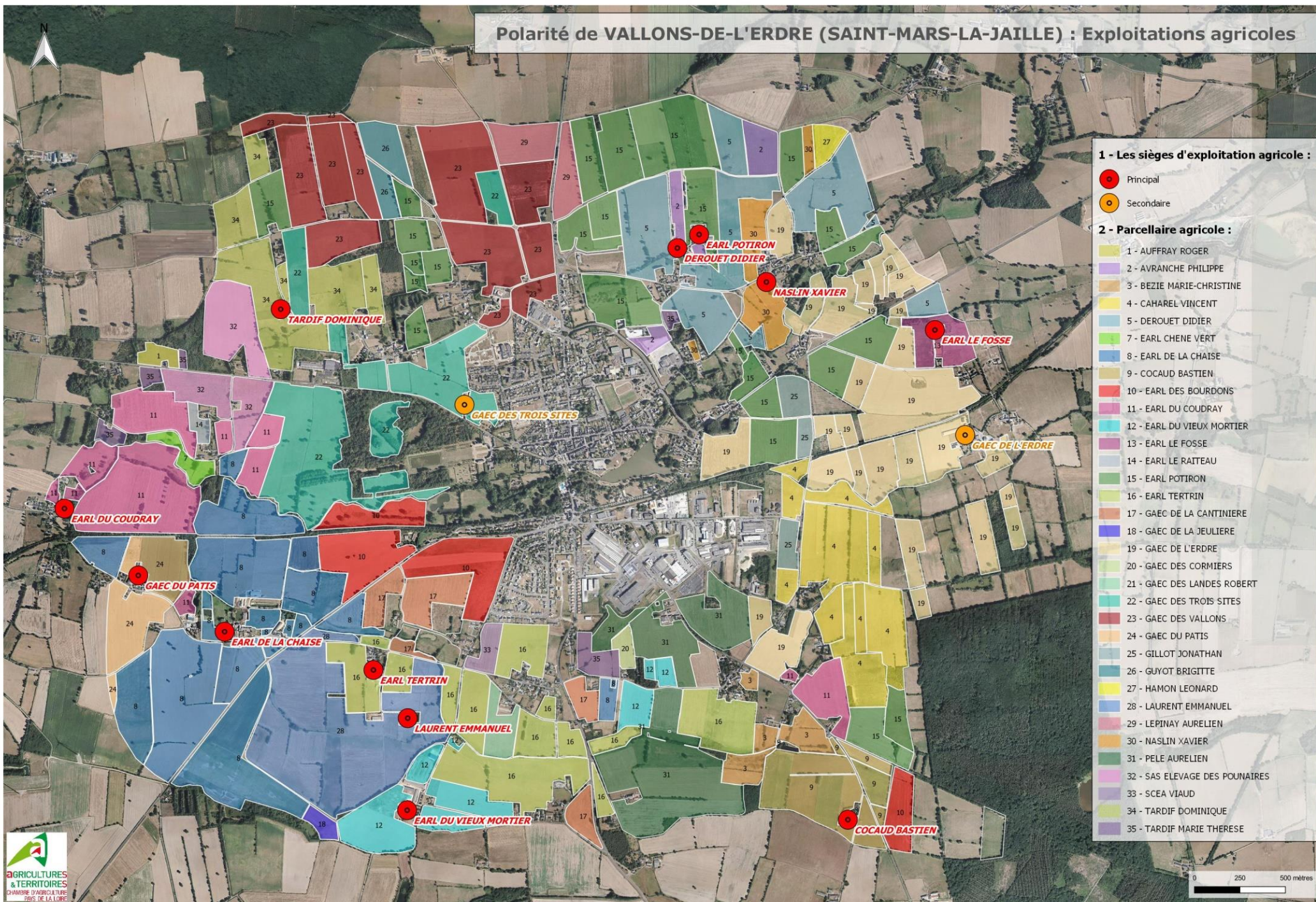


- Assolement culturel (2019) :**
- CEREALES
  - MAÏS ENSILAGE
  - OLEOPROTEAGINEUX
  - FOURRAGE
  - LEGUMES OU FLEURS
  - VERGERS
  - VIGNES
  - AUTRES CULTURES
  - PRAIRIES PERMANENTES
  - PRAIRIES TEMPORAIRES
  - DIVERS
  - Parcelle AOC



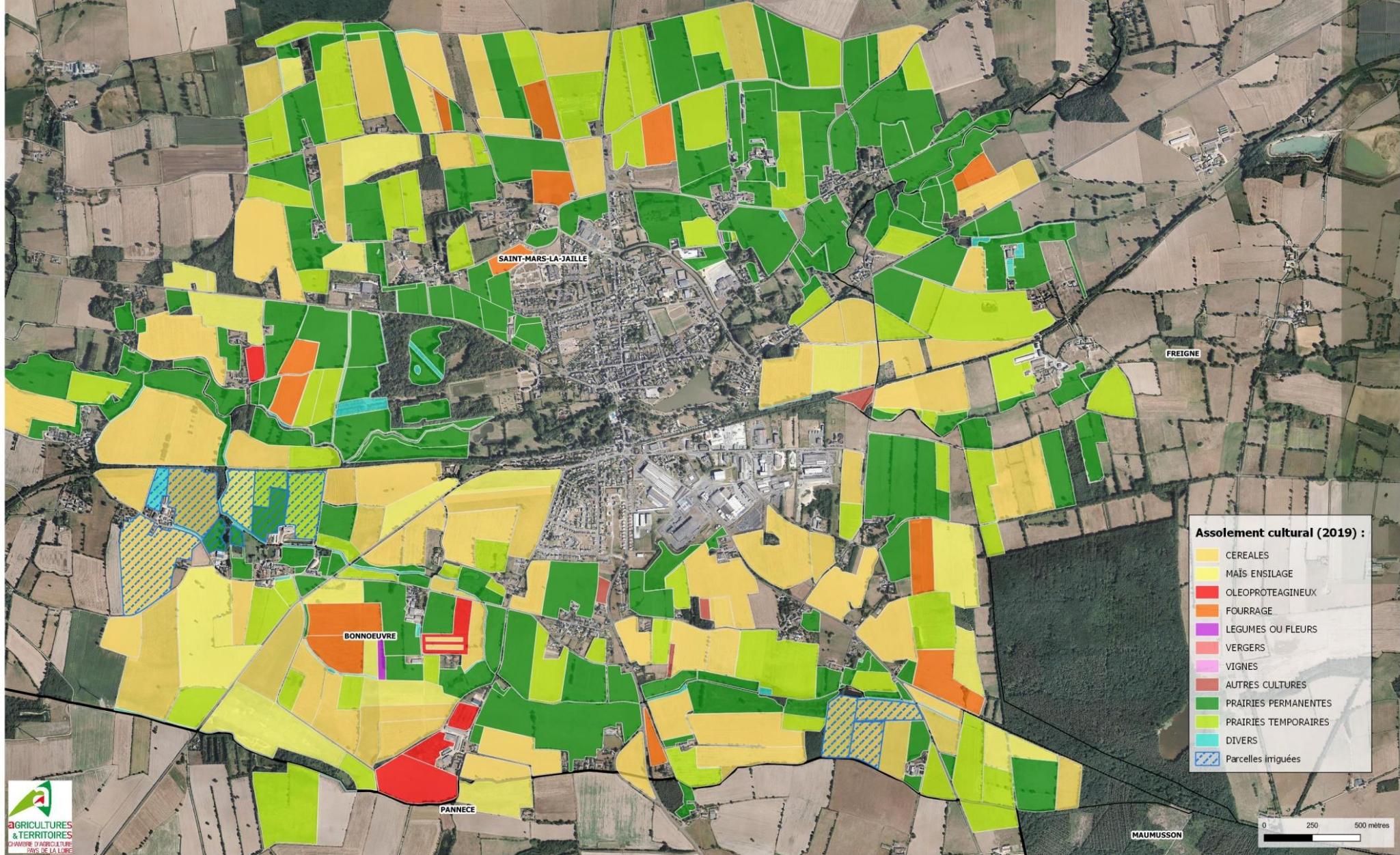
AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PAYS DE LA LOIRE

# Polarité de VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-MARS-LA-JAILLE) : Exploitations agricoles



- 1 - Les sièges d'exploitation agricole :**
- Principal
  - Secondaire
- 2 - Parcellaire agricole :**
- 1 - AUFRAY ROGER
  - 2 - AVRANCHE PHILIPPE
  - 3 - BEZIE MARIE-CHRISTINE
  - 4 - CAHAREL VINCENT
  - 5 - DEROUET DIDIER
  - 7 - EARL CHENE VERT
  - 8 - EARL DE LA CHAISE
  - 9 - COCAUD BASTIEN
  - 10 - EARL DES BOURDONIS
  - 11 - EARL DU COUDRAY
  - 12 - EARL DU VIEUX MORTIER
  - 13 - EARL LE FOSSE
  - 14 - EARL LE RAITEAU
  - 15 - EARL POTIRON
  - 16 - EARL TERTRIN
  - 17 - GAEC DE LA CANTINIERE
  - 18 - GAEC DE LA JEULIERE
  - 19 - GAEC DE L'ERDRE
  - 20 - GAEC DES CORMIERS
  - 21 - GAEC DES LANDES ROBERT
  - 22 - GAEC DES TROIS SITES
  - 23 - GAEC DES VALLONS
  - 24 - GAEC DU PATTIS
  - 25 - GILLOT JONATHAN
  - 26 - GUYOT BRIGITTE
  - 27 - HAMON LEONARD
  - 28 - LAURENT EMMANUEL
  - 29 - LEPINAY AURELIEN
  - 30 - NASLIN XAVIER
  - 31 - PELE AURELIEN
  - 32 - SAS ELEVAGE DES POUNAIRES
  - 33 - SCEA VIAUD
  - 34 - TARDIF DOMINIQUE
  - 35 - TARDIF MARIE THERESE

**Polarité de SAINT-MARS-LA-JAILLE : assolement cultural 2019**  
 Territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS



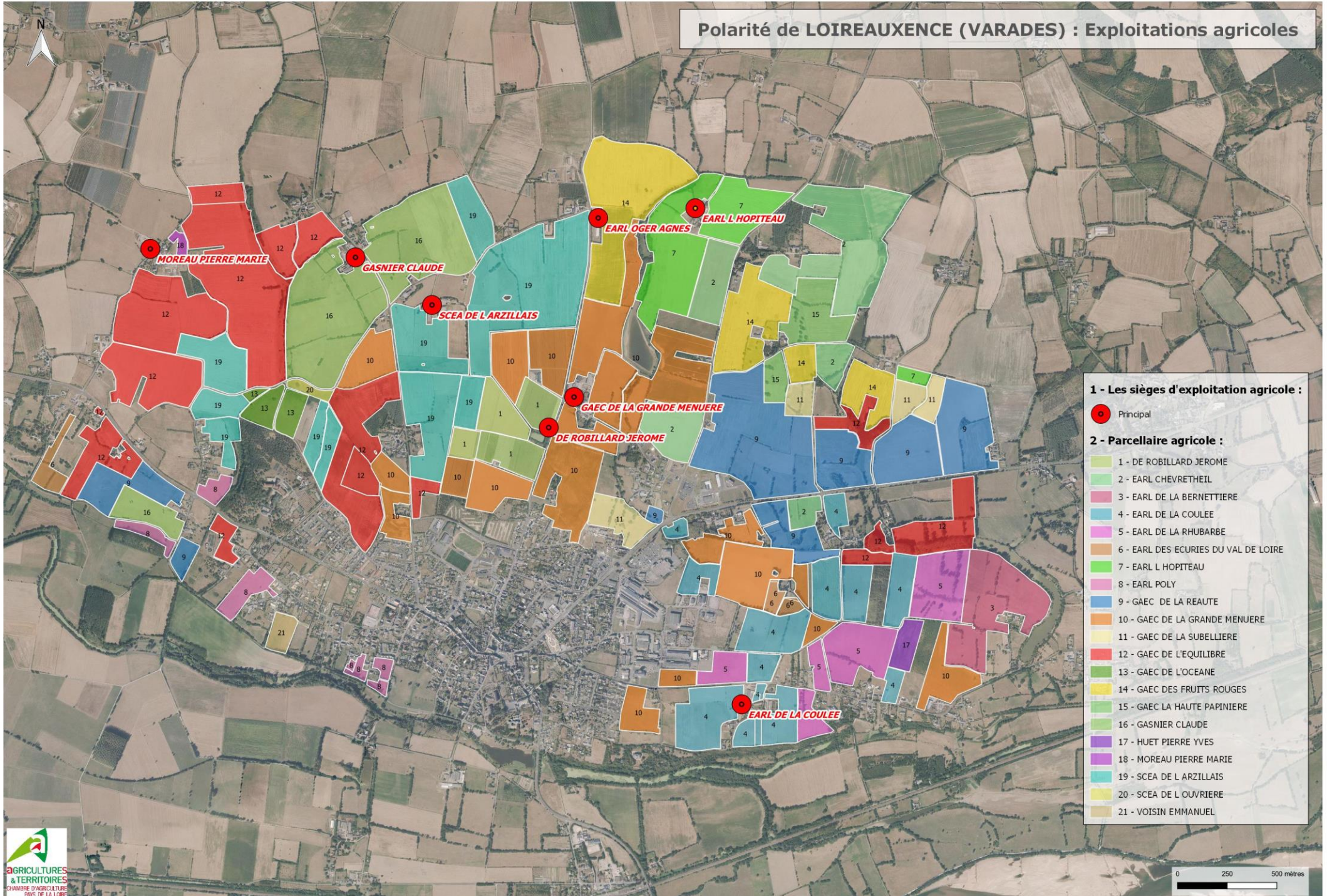
**Assolement cultural (2019) :**

- CEREALES
- MAÏS ENSILAGE
- OLEOPROTEAGINEUX
- FOURRAGE
- LEGUMES OU FLEURS
- VERGERS
- VIGNES
- AUTRES CULTURES
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- DIVERS
- Parcelles irriguées



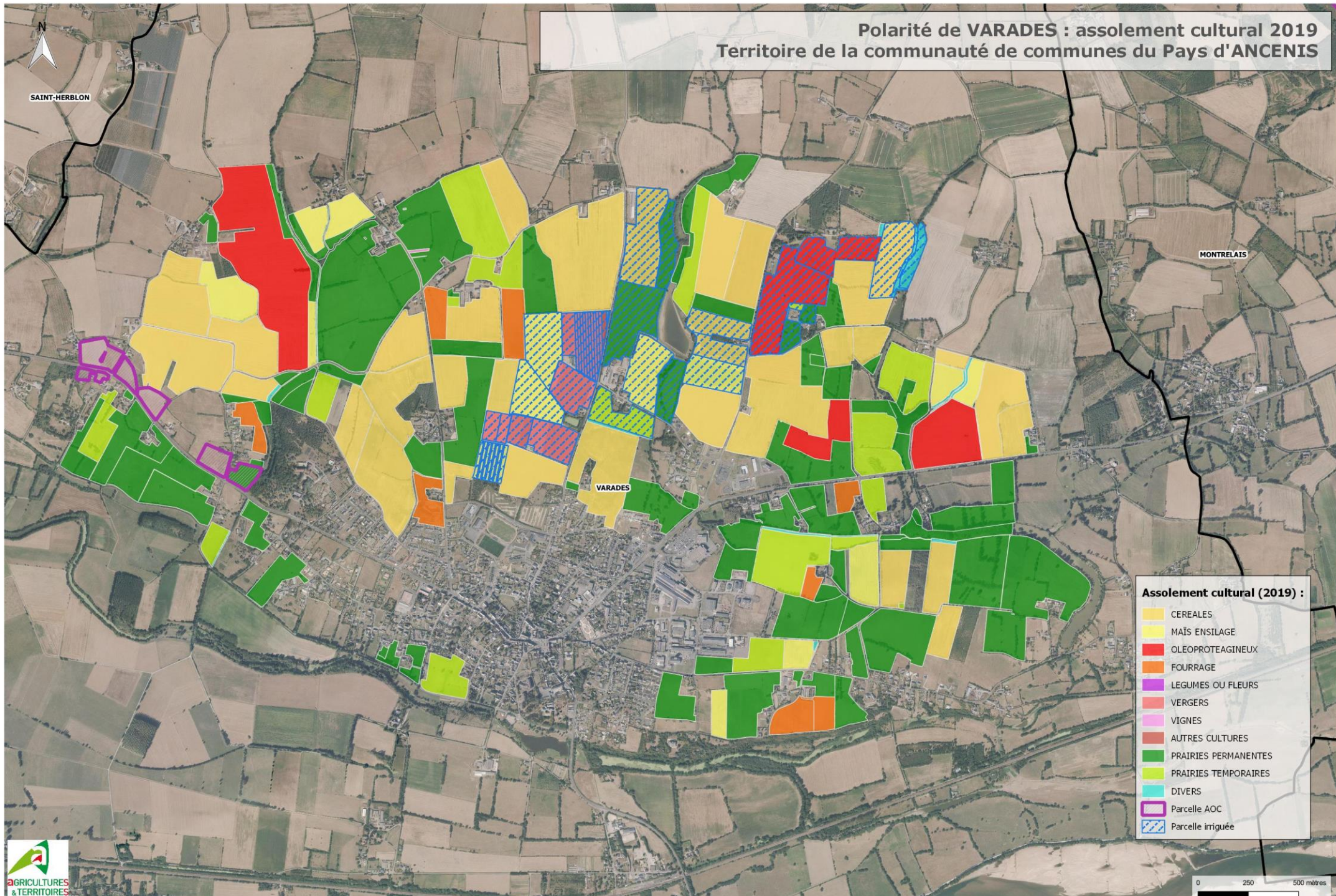


# Polarité de LOIREAUXENCE (VARADES) : Exploitations agricoles



# Polarité de VARADES : assolement culturel 2019

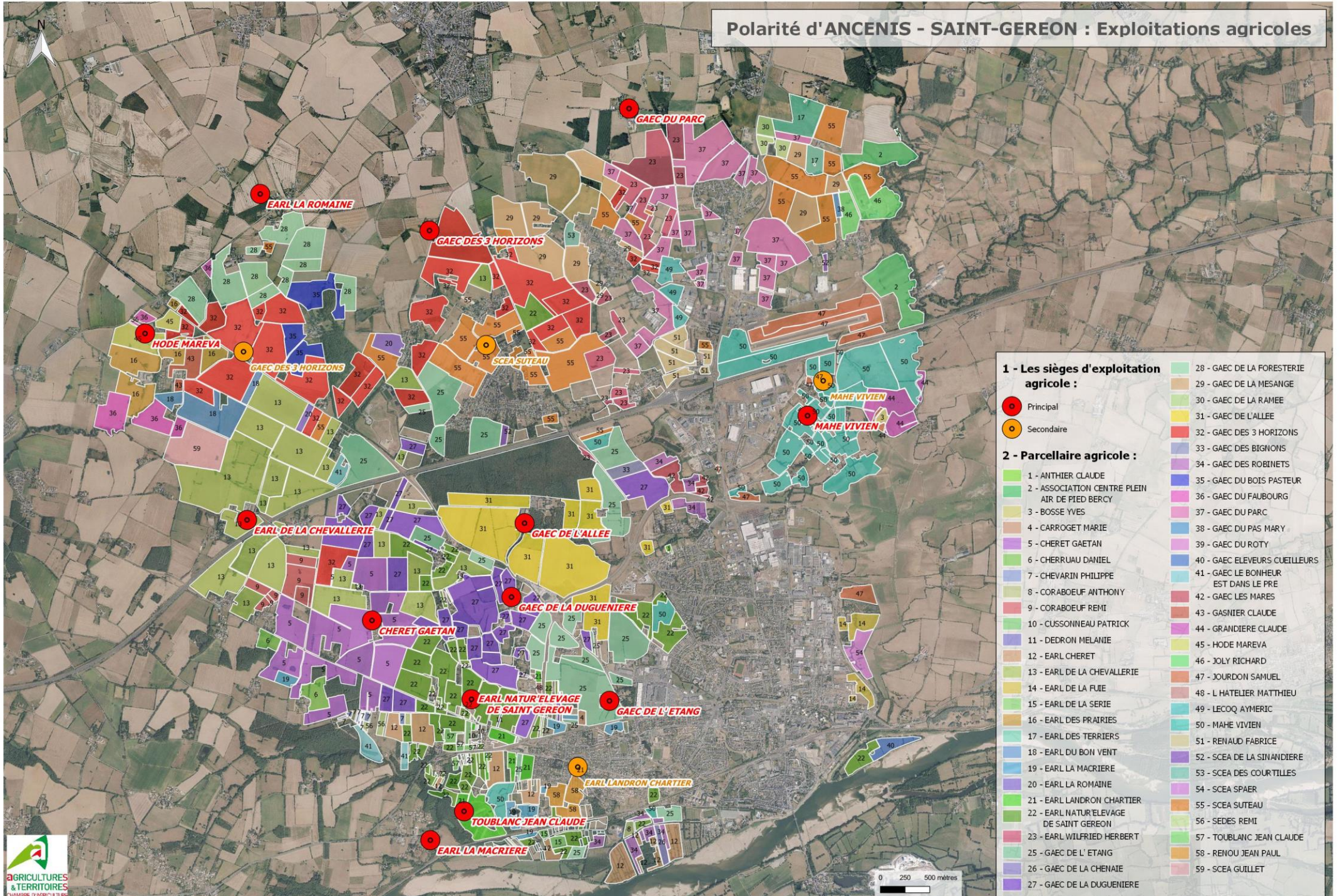
## Territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS



**Assolement culturel (2019) :**

	CEREALES
	MAÏS ENSILAGE
	OLEOPROTEAGINEUX
	FOURRAGE
	LEGUMES OU FLEURS
	VERGERS
	VIGNES
	AUTRES CULTURES
	PRAIRIES PERMANENTES
	PRAIRIES TEMPORAIRES
	DIVERS
	Parcelle AOC
	Parcelle irriguée

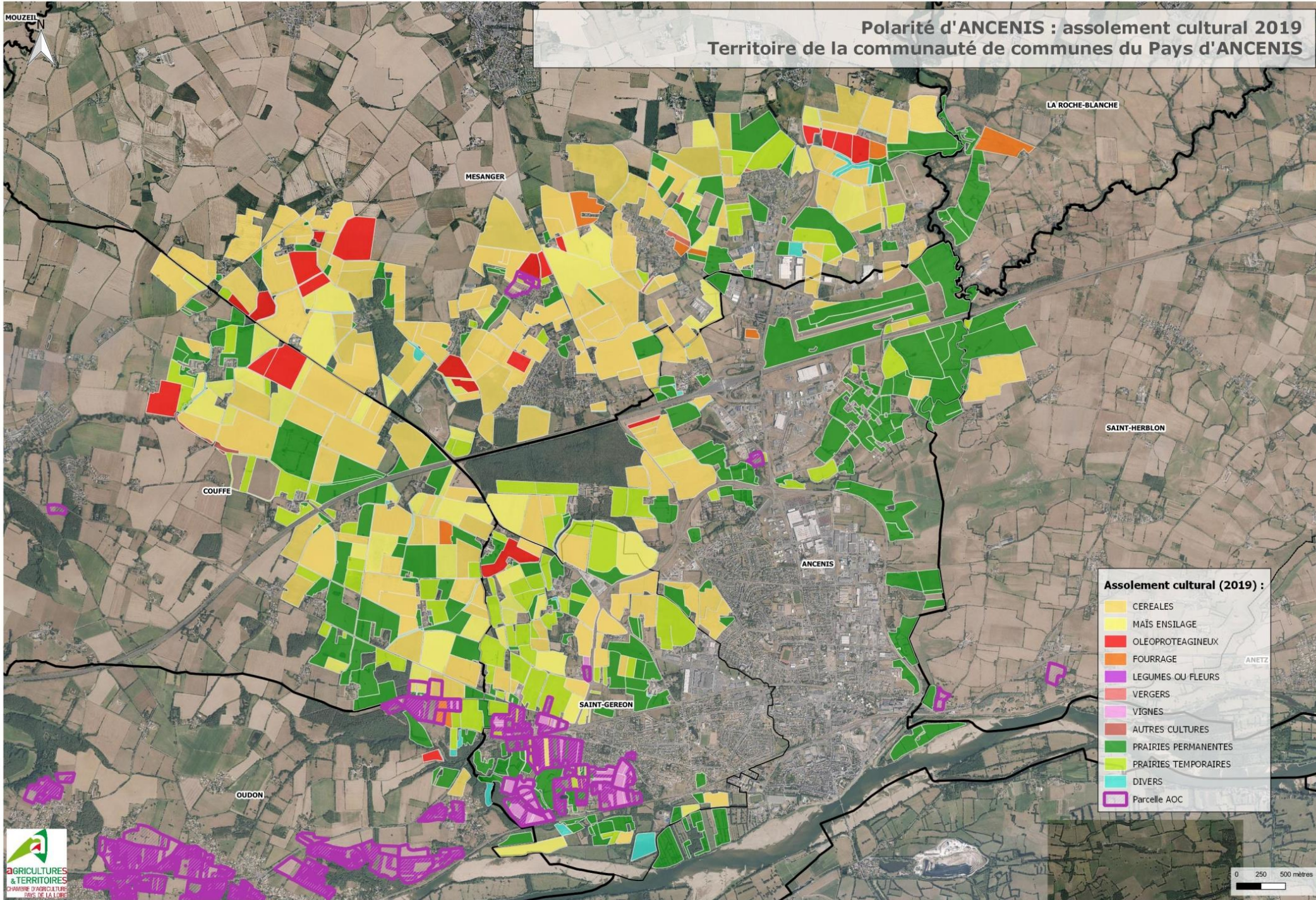
# Polarité d'ANCENIS - SAINT-GEREON : Exploitations agricoles



1 - Les sièges d'exploitation agricole :	
<span style="color: red;">●</span>	Principal
<span style="color: orange;">●</span>	Secondaire

2 - Parcellaire agricole :	
28	- GAEC DE LA FORESTERIE
29	- GAEC DE LA MESANGE
30	- GAEC DE LA RAMEE
31	- GAEC DE L'ALLEE
32	- GAEC DES 3 HORIZONS
33	- GAEC DES BIGNONS
34	- GAEC DES ROBINETS
35	- GAEC DU BOIS PASTEUR
36	- GAEC DU FAUBOURG
37	- GAEC DU PARC
38	- GAEC DU PAS MARY
39	- GAEC DU ROTY
40	- GAEC ELEVEURS CUELLEURS
41	- GAEC LE BONHEUR EST DANS LE PRE
42	- GAEC LES MARES
43	- GASNIER CLAUDE
44	- GRANDIERE CLAUDE
45	- HODE MAREVA
46	- JOLY RICHARD
47	- JOURDON SAMUEL
48	- L HATELIER MATTHIEU
49	- LECOQ AYMERIC
50	- MAHE VIVIAN
51	- RENAUD FABRICE
52	- SCEA DE LA SINANDIERE
53	- SCEA DES COURTILLES
54	- SCEA SPAER
55	- SCEA SUTEAU
56	- SEDES REMI
57	- TOUBLANC JEAN CLAUDE
58	- RENOU JEAN PAUL
59	- SCEA GUILLET



**Polarité d'ANCENIS : assolement culturel 2019**  
**Territoire de la communauté de communes du Pays d'ANCENIS**

**Assolement culturel (2019) :**

- CEREALES
- MAÏS ENSILAGE
- OLEOPROTEAGINEUX
- FOURRAGE
- LEGUMES OU FLEURS
- VERGERS
- VIGNES
- AUTRES CULTURES
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- DIVERS
- Parcelle AOC



Etude réalisée par Jacques JAULIN  
Responsable du pôle Aménagement Urbanisme  
Direction Territoires

Siège social  
9 rue André-Brouard  
CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02  
FRANCE  
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00  
[accueil@pl.chambagri.fr](mailto:accueil@pl.chambagri.fr)  
[www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)  
[www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr](http://www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr)  
[www.la-terre-mon-avenir.fr](http://www.la-terre-mon-avenir.fr)

